NOTICE

ET

EXTRAIT RAISONNÉ

D'UN LIVRE DE MÉDECINE DEVENU SI RARE, QU'ON N'EN CONNAÎT QUE DEUX OU TROIS EXEMPLAIRES, AVEC DES NOTES HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET CRITIQUES.

NOTICE

ET

EXTRAIT RAISONNÉ

D'UN LIVRE DE MÉDECINE DEVENU SI RARE, QU'ON N'EN CONNAÎT QUE DEUX OU TROIS EXEMPLAIRES, AVEC DES NOTES HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET CRITIQUES.

Par P. SUE,

Professeur, Bibliothécaire et Trésorier de l'Ecole de Médecine de Paris; Membre de plusieurs Sociétés nationales et étrangères, etc.

A PARIS,

De l'Imprimerie de MIGNERET, Imprimeur du Journal de Médecine, rue du Sépulcre, N.° 20.

1807.

NOTICE

ET

EXTRAIT RAISONNÉ

D'un livre de Médecine devenu si rare, qu'on n'en connaît que deux ou trois exemplaires(1), *avec des notes historiques, littéraires et critiques.*

Par P. SUE,

Professeur, Bibliothécaire et Trésorier de l'Ecole de Médecine de Paris, Membre de plusieurs Sociétés nationales et étrangères, etc.

Ce livre, de format in-4.° contenant 299 pages, est écrit en latin, et a pour titre : *Historicae hodiernae medicinae*

(1) Je dis trois, parce que M. *Husson*, mon collaborateur à la bibliothèque de l'Ecole, m'a assuré en avoir vu un exemplaire entre les mains d'un jeune homme qui est même venu le comparer avec celui de l'Ecole. Peut-être existe-t-il, dans quelque bibliothèque de province, quelqu'autre exemplaire de l'ouvrage de *Bouvard*; j'ai peine à le croire, parce que j'ai consulté à ce sujet beaucoup de personnes qui ont fait des recherches dans les dépôts littéraires nationaux des principales villes de l'Empire, et entr'autres M. *Barbier*, bibliothécaire du conseil-d'Etat, et M. *Prunelle*, bibliothécaire de l'Ecole de Médecine de Montpellier; tous m'ont dit n'avoir découvert ce livre nulle part.

rationalis veritatis λογος Προτρεπτικος, (Discours exhortatoire) *ad rationales medicos*. Il est sans nom d'auteur, sans date, sans lieu d'impression. On sait cependant par les lettres de *Guy-Patin*, et par des détails particuliers, qu'il a été composé et publié par *Charles Bouvard*, docteur en médecine de la Faculté de Paris, et premier médecin de Louis XIII, roi de France. Quant à sa date, on verra, par la suite, qu'elle est certainement de 1655.

Pour mettre plus d'ordre et de clarté dans cette notice, nous avons cru devoir la partager en trois sections, qui contiennent, la première, des détails sur la vie et les ouvrages de l'auteur; la seconde, des anecdotes historiques et des notes relatives à l'ouvrage, l'objet de cet écrit; la troisième enfin, une analyse ou un extrait raisonné de cet ouvrage.

§. I.

Détails sur la vie et les ouvrages de Charles Bouvard, premier médecin de Louis XIII.

Charles Bouvard est né à la fin du seizième siècle, vers 1572 (1), à Montoire en Vendomois, département de Loir et Cher. Nul doute que *Michel-Philippe Bouvart*, célèbre médecin de la faculté de médecine de Paris, dans le dernier siècle, ne fût un des descendans de *Charles Bouvard*, quoique la lettre finale de son nom ne soit pas la même que celle de *Charles*. *Guenet*, dans l'éloge historique de *Michel*, qu'il a publié *in*-8°. en 1787, dit, page 71, que *Charles* fut un des principaux de cette respectable famille; *Condorcet*, qui a aussi fait l'éloge de

(1) Si, comme le dit *Guy-Patin*, dans une de ses lettres, tome I, lettre 122, édition de 1692, *Bouvard* avait 86 ans, quand il mourut en 1658, il devait en effet être né en 1572.

Michel (1), *dit, que sa famille exerçait la médecine à Chartres depuis plusieurs siècles; que sous le règne de Louis XIII, elle avait donné un premier médecin, dont les enfans ont occupé des places importantes dans la magistrature et dans l'administrtion* (2).

Le père de *Bouvard*, médecin recommandable par son habileté dans son art, et par son amour pour la religion, eut un soin particulier de son éducation. *René Chartier* son compatriote, son ami, professeur comme lui au collège de France, ce médecin érudit, à qui nous devons l'excellente édition en treize volumes *in-f°.* des Œuvres d'*Hippocrate* et de *Galien*, en grec et en latin; *Chartier*, dis-je, rapporte une anecdote assez singulière dans son *Paranymphe*, ou discours pour la fin de la licence de *Bouvard*. Il dit qu'au moment de la naissance de celui-ci, son père le prit dans ses bras, qu'il l'éleva vers le ciel, et qu'il le dévoua par un serment solemnel à l'art qu'il professait (3).

Mais ce tendre père n'eut pas la consolation de voir, encore moins de suivre l'effet de son engagement. Car à peine eut-il donné ses premiers soins à l'éducation de ce

(1) *Voyez* Eloges des académiciens de l'académie des Sciences, morts depuis 1666 jusqu'en 1790; in-12, t. IV, p. 275.

(2) *Bouvart de Fourqueux*, qui fut ministre de Louis XV, reconnut en 1769, *Michel Bouvart* pour son parent, et lui envoya son cachet, en l'engageant à prendre les mêmes armes. Il est singulier que cette reconnaissance n'ait eu lieu qu'après que *Michel Bouvart* a été annobli le 26 septembre 1768.

(3) *Nostri iatrogonistae parens, insigni pietate et virtute medicus, suum filium infantem suis manibus amplexus, in cœlum erexit, et profligandis humanae naturae hostibus morbis jurejurando eum obstrinxit.* *Voyez* Mémoire historique et littéraire sur le Collège royal de France, par l'abbé *Goujet*, in-12, t. 3, p. 137.

fils chéri, que la guerre civile ayant porté le trouble dans sa patrie, et le désordre dans ses affaires, il fut attaqué d'une maladie grave qui le conduisit au tombeau. Sa femme ou le suivit de près, ou était morte quelque temps avant lui.

Le jeune *Bouvard* orphelin, avant, pour ainsi dire, de se connaître, se vit alors privé de tous les secours qu'il devait trouver dans la maison paternelle, pour remplir la carrière à laquelle il était destiné. Très-borné en outre dans sa fortune, il chercha dans une étude laborieuse les moyens de se tirer d'affaire, et de réussir dans l'état qu'il voulait embrasser. Après avoir lutté quelque temps avec l'adversité, il alla à Angers, où il s'appliqua d'abord à l'étude des humanités, et ensuite à celle de la philosophie; il passa de-là à celle du droit, s'y livra pendant deux ans, et prit des leçons de *Marin Liberge*, qui avait été appelé de Poitiers, à l'effet d'enseigner cette science à Angers. Il était déja assez instruit pour se faire un nom dans la profession d'avocat, si le serment de son père, qu'il s'était fait un devoir de remplir, et son propre penchant, ne l'eussent pas décidé pour l'étude et la pratique de la médecine.

Il crut alors devoir quitter Angers et venir à Paris, où pendant sept années consécutives il étudia toutes les parties de la médecine avec tant de zèle, avec tant d'assiduité, que les jours ne suffisant pas à ses exercices en ce genre, il y employait une partie des nuits. L'anatomie fut sur-tout le sujet de ses travaux et de ses méditations. Non content d'écouter les leçons des plus célèbres professeurs de ce temps, il disséqua lui-même les cadavres, en examina toutes les parties jusque dans leurs plus petits détails, et se mit bientôt en état d'enseigner à ses camarades ce qu'il avait appris de ses maîtres. La botanique fut aussi une des sciences qu'il cultiva avec le plus de soin et d'ardeur.

Il avait acquis les connaissances les plus nécessaires à un médecin, lorsqu'il se présenta sur les bancs de la Fa-

culté de médecine de Paris, pour y être reçu docteur. Le 16 décembre 1604 il soutint sa première thèse, qui a pour titre : *An mulieri quàm viro Venus aptior; si les plaisirs de l'amour conviennent mieux à la femme qu'à l'homme*; il conclut pour l'affirmative (1). L'année suivante, le 28 avril et le 17 novembre, il soutint deux autres thèses, qui sont intitulées, la première, *an decli-*

(1) Le sujet de cette thèse de médecine pourra paraître assez singulier à bien des lecteurs, et peu convenable à la dignité doctorale; mais ceux qui connaissent la collection des thèses de la Faculté de Médecine de Paris, savent qu'il y en a plusieurs autres du même genre. *Baron* en a formé un recueil en trois volumes in-4.°, que j'ai acheté à la vente de sa bibliothèque, et dont j'ai enrichi depuis celle actuelle de l'École de Médecine de Paris. Ces trois volumes ont pour titre, de la main de ce médecin : *Theses erotico-medicae, omnes vel festivioris, vel amaenioris argumenti, et elegantiori stilo conscriptae.* Dans le premier volume, il y en a deux, l'une soutenue à la Faculté de Rheims, et qui a pour titre : *An sanitati matrimonium*, avec conclusion affimative; l'autre, présentée en 1754, pour être soutenue au Collège de chirurgie de Paris, qui a été supprimée par arrêt du Parlement, comme trop licencieuse dans la description des parties génitales de la femme, et qui a pour titre : *De partium externarum generationi inservientium in mulieribus naturali, vitiosâ et morbosâ dispositione, theses anatomico-chirurgicæ.* Une des plus curieuses du deuxième volume, est celle qui a pour titre : *Est-ne fœmina viro salacior?* Elle a été soutenue la première fois, le 28 janvier 1659; et pour la deuxième fois, le 4 mars 1783.

Dans le troisième volume, il y a deux thèses de la Faculté de Caen, l'une de 1719, intitulée : *An homo a vermibus.* L'autre, de 1752, sur la puberté.

nante morbo sanitas ; *si la santé est la suite du déclin de la maladie*, avec conclusion affirmative; la seconde, avec la même conclusion : *an epilepsia post vigesimum-quintum annum sanabilis* ; *si après l'âge de vingt-cinq ans l'épilepsie est guérissable*. Ces deux dernières thèses sont imprimées.

La première ne l'a pas été, et voici pourquoi. Les thèses de la Faculté, depuis le temps où elles ont commencé à avoir lieu, jusqu'à l'année 1569, sont toutes manuscrites. La seconde de cette année est la première qui ait été imprimée, et ensuite la seconde de l'an 1570. Depuis ce temps, jusqu'en 1618 environ, on en trouve un grand nombre qui ne sont que manuscrites, parce qu'apparemment leur impression n'était pas obligatoire; *Bouvard*, qui a soutenu la sienne en 1604, n'aura pas jugé à propos de la faire imprimer, n'y étant pas obligé.

L'abbé *Goujet* nous apprend que *Bouvard* soutint ses trois thèses avec tant de succès, qu'il mérita qu'on lui décernât le *premier lieu* de la licence, ce qui a toujours été un grand honneur pour un bachelier. Ce fut à l'occasion de sa réception à la licence, le 20 mai 1606, que *Chartier*, bachelier comme lui, prononça le discours, ou *Paranymphe*, dont nous avons parlé plus haut; l'année suivante, *Bouvard* rendit le même office à son panégyriste (1); car pour obtenir le titre de docteur-régent,

(1) Pour l'intelligence de cet article, il faut savoir que l'acte des *Paranymphes* était un exercice double partagé entre le doyen de la Faculté, et les bacheliers émérites. Le doyen était le vrai *Paranymphe*, qui présentait, au chancelier de l'église de Paris, les futurs licenciés. Du côté des bacheliers, ce n'était originairement qu'un discours par lequel l'orateur, bachelier ou autre, au nom et de la part du chancelier de Notre-Dame, invitait tous les bacheliers qui avaient achevé leurs cours d'études, à se rendre dans la salle de l'évêché, pour y être nommés se-

il présida, ainsi qu'il était d'usage, à la thèse manuscrite que soutint *Chartier* le 4 juillet 1607, et qui était intitulée : *An mulier naturæ* παρέκβασις. *Si la femme est un écart de la nature. Voyez* la note de la page 5.

Bouvard acquit bientôt une réputation que son mérite personnel déja connu, et ses succès dans la pratique, élevèrent au plus haut degré, ce qui lui procura les plus belles places. En 1625 il fut nommé professeur en médecine au Collège de France (1). Deux ans après, en 1627, et non en 1628, comme le dit *Eloy*, dans son Dictionnaire historique, il fut choisi pour succéder à *Heroard*, en qualité de premier médecin de *Louis XIII*, place qu'il a remplie jusqu'à la mort de ce monarque, arrivée en 1643, place qui lui conféra en même temps le titre de surintendant du Jardin des plantes, à l'établissement duquel *Hazon* dit qu'il eut grande part (2).

lon le rang qui leur avait été assigné par la Faculté, et pour y recevoir la bénédiction Apostolique, avec le pouvoir d'enseigner.

(1) Nous ignorons sur quel fondement et sur quelle autorité l'auteur de la critique insérée dans l'ancien journal de Médecine, in-12, tome XLVIII, page 455, dit que *Bouvard n'a point été professeur au Collège royal, comme l'ont avancé l'abbé* Goujet, *et d'après lui*, Carrère. Comment croire que l'abbé *Goujet* qui, quand il a composé son histoire sur le Collège de France, a obtenu, comme me l'ont assuré les plus anciens professeurs de cette école, tous les renseignemens dont il avait besoin ; comment croire, dis-je, qu'il eût indiqué dans son ouvrage la date et le temps du professorat de *Bouvard*, s'il n'avait pas eu en même temps, par écrit, la certitude de son élection ? Qui donc, depuis 1625 jusqu'en 1658, époque de la mort de *Bouvard*, a rempli la place de professeur en médecine au collège de France ?

(2) Eloge historique de la Faculté de Médecine de Paris, in-4.°, 1773, p. 9.

Amelot de Lahoussaye, qui dans ses Mémoires historiques se déchaîne avec moins de raison que d'humeur contre les médecins dont il parle, n'a pas plus épargné *Bouvard* que les autres : car il dit, tome 1, page 518, sans doute en plaisantant et pour tourner ce médecin en ridicule, que dans le temps qu'il fut premier médecin de *Louis XIII*, il fit prendre à ce monarque, en un an, deux cent quinze médecines et deux cent douze lavemens, et qu'il le fit saigner quarante-sept fois. *On pourrait bien dire après cela*, ajoute *Amelot*, *que ce bon prince avait fait son cours de médecine dans toutes les formes.*

L'anecdote suivante paraît prouver que *Bouvard* était fort jaloux des droits attachés à sa place de premier médecin. Le 16 décembre 1633, il sollicita et obtint un arrêt du conseil d'Etat qui supprima une thèse présentée à la faculté de médecine, et qui avait pour titre : *An visceribus nutritiis aestuantibus, aquarum metallicarum potus salubris ; si dans l'inflammation des viscères nourriciers, la boisson des eaux minérales est salutaire.* Le prétexte dont il se servit pour faire supprimer cette thèse, fut qu'elle contenait quelques propositions qui attaquaient sa juridiction, sur les eaux minérales du royaume, en qualité de premier médecin.

Bouvard est mort le 22 octobre 1658. *Guy-Patin* nous apprend dans ses Lettres, t. 1, lettre 122, édit. de 1692, qu'il avait alors 86 ans, et qu'il mourut de chagrin et exténué de vieillesse, *ex mœrore et senio*, qu'il fut enterré à Saint-Severin sans aucune cérémonie, et que la Faculté de médecine ne fut pas même convoquée à ses obsèques, ce qui paraît bien étonnant. Nous croirions plutôt qu'elle fut convoquée, mais qu'à raison de la diatribe à laquelle il s'était livré contre elle et contre plusieurs de ses membres, dans l'ouvrage dont il est ici question, elle jugea ne devoir pas rendre les derniers devoirs à celui qui, dans un écrit satyrique, avait cherché à la vilipender et à la déshonorer. *Guy-Patin* ajoute dans la même lettre,

que *Bouvard* laissa un fils fort riche, conseiller au Parlement, et deux filles; que l'une avait épousé *Jacques Cousinot*, docteur en médecine (1), et que l'autre était veuve de M. *Ribier*, conseiller aux requêtes du palais, fils d'une nièce de M. *Duvair*, évêque de Lizieux, garde-des-sceaux.

Pierre Girardet, docteur en médecine, de la Faculté de Paris, fait un grand éloge de *Bouvard*, dans l'épître qu'il lui adressa en 1631, en lui dédiant les commentaires de *Louis Duret*, sur les Livres d'*Hippocrate : De humoribus purgandis, et de diaetâ acutorum.* Il le loue sur-tout pour avoir guéri le roi *Louis XIII* d'une fièvre maligne, lorsqu'il tenait, dit-il, le glaive pour couper les têtes de l'hydre de l'hérésie : *Dum cervicibus haereseos hydrae obtruncandis ensem mente devoveret.*

Dès 1628 *Bouvard* avait été loué sur le même ton par *J. B. Ferrand*, dans l'épître dédicatoire qu'il lui adressa à la tête de deux discours latins, qu'il prononça en prenant le degré de licencié, et qui furent imprimés la même année. *René* lui a dédié la collection des ouvrages de médecine de *Jacques Sylvius*, qu'il a réunis et publiés en 1630, in-f.°

Il paraît que *Bouvard* prenait ses délassemens dans la poésie, car en 1624 il a publié en vers un ouvrage in-4.°,

---

(1) C'est celui à qui *René Chartier*, lorsqu'il ne put plus exercer les fonctions de sa chaire de professeur au Collège de France, fit passer sa survivance. Le discours qu'il prononça, lorsqu'il prit possession de cette chaire, fut tellement applaudi, au rapport de *Duval*, qu'un homme de beaucoup d'esprit, après l'avoir entendu, s'écria : *Egregius est verèque regius ac suo merito professor, junior licet, hic neodidasculus qui suprà novitiam turbam tam eloquenter sapit. Cousinot* a été premier médecin de Louis XIV, depuis 1643 jusqu'en 1646, qu'il mourut.

qui a pour titre : *Description de la maladie, de la mort et de la vie de madame la duchesse de Mercœur, décédée dans son château d'Anet, le 6 septembre 1623*, avec une épître dédicatoire au prince duc de *Vendôme*. Cette description est suivie d'un sommaire, également en vers, de la vie de la duchesse, dédié à madame de *Vendôme*. Ce sommaire commence par les détails de ce qui fut observé à l'ouverture du corps de la duchesse. Pour faire connaître le style et le rhythme des vers de *Bouvard*, nous nous contenterons d'en rapporter en note quelques-uns, et nous choisissons ceux qui concernent cette ouverture (1).

On ne connaît pas d'autre ouvrage de *Bouvard*, excepté celui qui est le sujet de cette notice. Cependant on trouve

---

(1) Après que de son corps son ame fut sortie,
Et que sa chaleur fut toute entière amortie,
Monsieur se résolut qu'avant que l'inhumer,
De faire ouvrir son corps et le faire embaumer;
Et nous ayant enjoint d'en faire l'ouverture,
La vérité parut de nostre conjecture.
Les costés du thorax, au-dedans retirés,
Retenaient ses poumons un petit trop serrés.
. . . .
Mais son cœur ferme et sain, point gros ni trop petit,
Fit que l'ame plutôt de son corps ne partit;
On ne trouva partie au bas-ventre offensée.
. . . .
Il n'y eut que les reins qui, selon leur office,
Ne pouvant tirer l'eau manquaient à leur service.
. . . .
En boue estant changés les mamelons charnus,
Et les bassins remplis de gros cailloux cornus.
. . . .
Cinq pierres en chaqu'un, entr'autres une grosse,
Estant en ces bassins, comme dans une fosse,
Jointes à un amas d'un ichor sanieux,
Avaient ses pauvres reins empuantis tous deux.
Partant de tous ses maux la cause fut cognuë,
Et non moins sagement la mort en fut prévuë, etc., etc.

dans le catalogue des livres de M. *Danti d'Isnard*, médecin, p. 55, n.° 673, l'annonce d'un autre ouvrage de *Bouvard*, qui a pour titre : *Recherches des plantes les moins connues et les plus rares, avec les noms des plantes rares des pays étrangers, par de Fourqueux, intendant du Jardin royal*, in-12, *broché*. Il est bien vrai que *Bouvard* fut seigneur de Fourqueux et surintendant du Jardin royal : mais est-ce une raison pour le faire auteur du livre que nous annonçons ? C'est ce que nous n'osons assurer, avec d'autant plus de fondement, que la date de cet ouvrage est inconnue.

§. II.

Anecdotes historiques et littéraires sur l'ouvrage de Bouvard.

1.° Voici d'abord, copiée mot pour mot, une note écrite de la main même de *Baron* (1), qui est à la tête de l'exemplaire qu'il possédait, et que j'ai acheté 48 fr. à la vente des livres de sa bibliothèque, le 7 mars 1788.

« *Liber iste inter raros rarissimus*. Il n'était ni à la » bibliothèque de M. *de Senicourt*, ni à celle de M. *Falconnet*, ni à celle des soi-disant *Jésuites*, ni aux au» tres bibliothèques précédentes. Je ne sache que le cabi» net de M. *Reneaulme* de la Garenne, ancien doyen de » la Faculté de médecine, actuellement en la possession » de M. *Reneaulme* son fils, conseiller au Grand-Con-

(1) *Hyacinthe-Théodore Baron*, médecin de la Faculté de Paris, et ancien doyen, avait formé une très-riche bibliothèque, sur-tout dans les sciences chimique, alchymique, et pharmaceutique. Par son testament, il a légué à la Faculté tous ceux des ouvrages de ce genre de sa bibliothèque, qui ne seraient pas dans celle de la Faculté. Ils sont passés depuis dans celle de l'Ecole actuelle de Médecine de Paris.

» seil, où ce livre se trouve. M. *Chomel*, très-curieux
» qu'il était de tout ce qui regarde l'histoire de la méde-
» cine, le connaissait bien et m'en a souvent parlé; mais
» il ne l'avait jamais pu trouver (1). C'est une critique
» très-forte de la médecine, de la cour et de la ville, du
» temps de *Louis XIII*, par M. *Bouvard* son premier
» médecin, avec le projet de l'établissement d'une juri-
» diction dans la Faculté de médecine (2), pour juger
» avec connaissance de cause de tout ce qui regarde la
» médecine et les médecins.

» Ce livre est très-singulier par la manière forte et
» hardie dont il est écrit, par les anecdotes qu'il con-
» tient, et par la façon dont il est imprimé avec des
» corrections de mots, de lignes et d'alinéa tout entiers
» qui sont collés sur le texte.

» C'est par le plus grand hasard du monde que je l'ai
» trouvé à la vente des livres de M. *Foubert*, chirurgien,
» où il n'était connu de personne. »

2.° L'exemplaire qui était dans la bibliothèque de M. *Reneaulme*, vendue à Paris en 1777, a passé dans celle de M. *de Villiers*, médecin, de la Faculté de médecine de Paris, et savant littérateur, sur-tout en médecine. *De Villiers* m'a dit qu'à la vente de cette biblio-

---

(1) C'est sans doute pour cela qu'en parlant de *Bouvard* dans son *Essai historique sur la médecine en France*, *Chomel* ne dit pas un mot de cet ouvrage. Apparemment qu'il ne le connaissait que pour en avoir entendu parler.

(2) *Baron* ici se trompe; car on verra plus bas, dans l'extrait que nous donnerons de cet ouvrage, que *Bouvard* voulait bien créer cette juridiction; mais bien loin de vouloir l'établir dans la Faculté, son projet était de se l'attribuer, comme premier médecin, ainsi que l'avaient déja tenté inutilement quelques-uns de ses prédécesseurs.

thèque, l'ouvrage de *Bouvard* avait été mis par le libraire dans un des paquets que l'on vend ordinairement aux bouquinistes au commencement de chaque vacation, et qu'il l'avait acheté presque rien avec un tas de brochures.

Ce qu'il y a de certain, c'est que ce livre ne se trouve dans aucune des bibliothèques publiques de Paris, pas même dans celle impériale; les meilleurs bibliographes en médecine, tels que *Vanderlinden*, *Mercklin*, *Haller*, etc. n'en parlent pas; il n'en est fait aucune mention dans les catalogues de livres les plus complets et les plus renommés, tels que la bibliographie de *Debure*, le catalogue de *Falconnet*, celui de *Burette*, celui des livres rares du duc de *la Vallière*, celui de *Clément*, dans le Dictionnaire historique de la médecine, par *Eloy*, quoiqu'il y ait un article sur *Charles Bouvard*, etc.; ce qui prouve combien ce livre est devenu rare.

3.° Les recherches que j'ai faites à ce sujet m'ont presque convaincu qu'il n'existe de l'ouvrage de *Bouvard* que trois exemplaires. Je place le premier, celui que j'ai acheté à la vente des livres de M. *Baron*, et que je comparai alors avec l'exemplaire de M. *de Villiers*, qui croyait être le seul qui possédât ce livre. Le résultat de la comparaison fut que, quoique les mêmes pour le fond, chacun contenait des corrections, des additions, des omissions, des soulignemens qui n'étaient pas dans l'autre; en sorte que, par la communication prise des deux exemplaires, et en ajoutant, corrigeant réciproquement l'un par l'autre, nous les avons rendus semblables en tout point; tous deux nous ont paru avoir été corrigés après coup, parce que tous deux ont de petits morceaux de papiers collés sur quelques lignes, les uns blancs pour effacer certains mots, les autres écrits à la main pour ajouter, changer, substituer un mot et même des phrases entières.

Le second exemplaire est sans doute celui qui a appartenu à *de Villiers*, celui qui existe dans notre bibliothèque (celle de l'Ecole de Médecine de Paris). La preuve en est, qu'il contient, écrites de ma main, les mêmes

corrections et additions que je fis à l'exemplaire de *de Villiers* et au mien, lors de la comparaison des deux, dont il a été question plus haut. Mais j'ignore, ou plutôt je ne me rappelle pas comment nous possédons cet exemplaire. Je ne le trouve porté dans aucun des catalogues qui m'ont servi à former notre bibliothèque. Le libraire qui a fait la vente des livres de *de Villiers*, et à qui je l'ai fait voir, m'a assuré n'en avoir eu aucune connaissance, et qu'il n'avait pas été vendu publiquement. Je soupçonne qu'il a été placé dans la bibliothèque de l'ancien Collège de Chirurgie, par feu *Peyrilhe*, notre collègue, qui était très-lié avec *de Villiers*; celui-ci, avant sa mort, l'aura donné à *Peyrilhe*, qui en sera resté possesseur, et qui, à la mort de *de Villiers*, l'aura déposé dans la bibliothèque du Collège de Chirurgie qu'il dirigeait, sans l'inscrire dans le catalogue des livres de la bibliothèque, puisqu'il n'y est pas porté. Le nom de *le Vignon* qu'on lit au frontispice de cet exemplaire, semble prouver qu'il a appartenu à un médecin de la Faculté de médecine de Paris, qui portait ce nom, et qui était en licence en 1693 et 1694. A l'égard de l'existence du troisième exemplaire, je n'ai pour garant que le récit de M. *Husson*. *Voyez* la note de la première page.

4.° *Guy-Patin* parle de l'ouvrage de *Bouvard* dans ses lettres tirées du cabinet de *Charles Spon*, tome II, édition de 1718, lettre CXI, pag. 183; la date est du 3 mars 1656, ce qui peut fixer à peu-près l'époque où cet ouvrage a paru; car il est probable que *Guy-Patin* en a parlé peu de temps avant et après sa publication. On pourrait donc placer cette époque, sans craindre de se tromper, vers l'an 1655 ou 1656; c'est-à-dire, trois ans environ avant la mort de *Bouvard*. Voici le passage de la lettre de *Guy-Patin*.

« Je pense que M. *Sauvageon* vous aura parlé d'un livre de M. *Bouvard* pour la réformation de la médecine: il m'en a donné un, ce qui est une faveur qu'il fera à peu

d'autres (1) ; mais certes je puis vous assurer que, hors du bon dessein, l'ouvrage est bien chétif, embrouillé, force répétitions, mauvais termes et pauvre latin (2). M. *Bouvard* a dit qu'il ne le mettra point en lumière qu'il n'en ait l'avis de ses bons amis (3). *Quos mundo paucissimos habeo*, ajoute-t-il. Il m'en a nommé trois; savoir, le bon-homme M. *Riolan* son beau-frère, M. *Moreau* et moi. Je crois bien que quelqu'autre l'obtiendra pareillement, et après tout cela, nous verrons de quelle part il prendra nos avis, et quel remède il y apportera : je puis appliquer à ce livre ce qu'a dit *Martial* d'un méchant livre de son temps : *Multae non possent, una littera potest*. Les barbiers, les chirurgiens, les sages-femmes, les empiriques et les charlatans n'y sont pas oubliés; aussi ne manquent-ils pas d'en faire bien du bruit. M. *Bouvard* a autrefois été un fort excellent homme; mais la cour l'a corrompu, comme elle a fait plusieurs autres, et la caducité de son âge, 84 ans, l'empêche de bien raisonner, principalement au point jusques auquel doit aller un homme qui écrit pour la postérité, qui s'expose en public, et qui se fait faire son procès par écrit. »

Dans une autre de ses lettres, la CCXC, datée du 23 mars 1663, et tirée du recueil de 1707, tom. II, p. 352, *Guy-Patin* parle de nouveau de l'ouvrage de *Bouvard*, et s'exprime ainsi (4) :

(1) Ces mots *qu'il fera* prouvent que le livre ne paraissait pas encore, ou qu'il ne paraissait que depuis quelque temps. Autrement, *Guy-Patin* aurait mis *qu'il a faite*. On verra bientôt, par une autre lettre de ce médecin, que cet ouvrage n'était pas même alors achevé.

(2) Les passages latins que nous citerons en note dans le troisième paragraphe de cette notice, feront voir que le jugement de *Guy-Patin* est beaucoup trop sévère.

(3) Nouvelle preuve que l'ouvrage n'était pas encore publié.

(4) Dans l'édition de 1692, en trois volumes, cette lettre est la 288.me et sans date.

« Pour ce que vous me demandez touchant le livre de feu M. *Bouvard* (1), c'est une autre affaire. J'en avais un qu'il m'avait donné, avant d'être achevé. Il en lut quelque chose à feu M. *Riolan* son beau-frère, qui lui conseilla de cacher le tout et de le supprimer, tant parce qu'il était mal fait, que parce qu'il y offensait des gens qui lui pouvaient nuire. Ces messieurs étaient le cardinal *Mazarin*, *Vautier* et *Valot* (médecins). *Bouvard*, qui était déja fort vieux, eut peur des menaces de M. *Riolan*, qui était un homme âcre. Il en avait donné un (exemplaire de son livre) à M. *Moreau* qu'il lui retira, en disant qu'il voulait y changer quelque chose; il m'en fit autant, et je fus assez simple de le lui rendre. Feu M. *Moreau* me dit que cela ne valait rien, et qu'il était indigne d'avoir place dans son étude. M. *Bouvard* était déja fort sec et fort maigre; enfin, il mourut d'une phthisie de vieillesse. Depuis ce temps-là, j'en ai parlé une fois (du livre) à madame *Cousinot* sa fille, qui me témoigna que la famille n'était pas contente de ce livre. Je sais bien que M. *Bouvard* m'a dit autrefois qu'il avait entretenu le feu roi du mérite et de la capacité de quelques médecins, par les mains desquels Sa Majesté avait passé, et qu'après qu'il lui en eût dit ce qu'il en savait, le Roi s'écria : *Hélas ! que je suis malheureux d'avoir passé par les mains de tant de charlatans !* Ces messieurs étaient *Heroard* (à qui *Bouvard* succéda en qualité de premier médecin), *Guillemeau* et *Vautier*, etc. » Le reste de cette lettre contient sur ces trois médecins des anecdotes satyriques, qu'il est inutile de rapporter ici.

5.° Au premier feuillet de l'exemplaire de *de Villiers*, on lit ces mots qu'il m'a assuré, je ne sais sur quels renseignemens, être de la main même de *Bouvard* ; *à M. Riolan, premier médecin de la feue reine-mère, doyen des professeurs du roi, et de l'Ecole de Méde-*

---

(1) Il y avait alors cinq ans environ que *Bouvard* était mort.

cine de Paris (1). On lit ensuite d'une autre écriture, et que j'assure être celle de *Guy-Patin* (2) : *donné à M. Riolan par Bouvard son beau-frère, qui est le vrai auteur de ce livre, ce* 14 *août* 1655; ce qui désigne sa date et le temps où il a paru.

On a vu plus haut que des trois exemplaires de son livre, dont *Bouvard* avait disposé en faveur de MM. *Riolan*, *Moreau* et *Guy-Patin*, il était venu à bout de retirer des mains des deux derniers l'exemplaire qu'il avait donné à chacun. Apparemment qu'il n'a pas voulu retirer celui de son beau-frère, ou que celui-ci n'a pas voulu le lui rendre. C'est probablement un des trois exemplaires qui sont restés dans le public. C'est celui qui a donné lieu à la critique dont nous allons rendre compte.

6.° En 1776, M. *Carrère*, médecin de Paris, publia *une Bibliothèque littéraire de Médecine*, *in*-4°. dont il n'a paru que les deux premiers volumes. Elle a donné lieu à une amère critique, insérée dans l'ancien Journal de Médecine, rédigé par *Bacher*. C'est dans le mois de novembre 1777, tome XLVIII, page 455, qu'est placé l'article qui concerne le livre de *Bouvard*. L'auteur, après avoir fait à *Carrère* le reproche de n'avoir pas parlé de l'ouvrage de *Bouvard sur la Médecine rationnelle*, en donne le titre et les détails, et dit : *Cet ouvrage a été imprimé furtivement, sans doute à cause du projet particulier de Charles Bouvard, qui y dit net-*

(1) *Riolan* le père devint l'ancien de l'Ecole en 1649, et le fut jusqu'en 1657, qu'il mourut. Il fut doyen par charge en 1586.

(2) Je fonde cette assurance sur un manuscrit de *Guy-Patin*, sur de nouvelles lettres inédites de ce médecin, dont feu *Peyrilhe*, notre collègue, a fait présent à l'Ecole de Médecine, et sur lesquelles j'ai fait un rapport très étendu. La note dont est question est de la même écriture que celle des nouvelles lettres.

tement et durement ce qu'il pense contre les faux médecins et les juges. Le reste ne contient que quelques-unes des remarques que nous avons faites plus haut sur ce livre (1).

§. III.

Extrait raisonné de l'ouvrage de Charles Bouvard, *intitulé :* Historicæ hodiernæ medicinæ rationalis veritas, *etc.* (2)

Je crois devoir d'abord placer ici l'espèce de préface, sous le titre, *Argumentum*, que *Bouvard* a mise à la tête de son ouvrage. En voici la traduction littérale avec le texte en note.

« *Les causes* de la médecine rationelle méprisées, de » la santé et de la vie des hommes détruites, attribuées par » *Hippocrate*, à l'ignorance des faux médecins et des ju- » ges politiques, *judicum politicorum*, sont ici examinées » par les causes et par les effets ; et Louis XIII, roi juste, » a désigné les remèdes qui leur sont propres, par un » diplôme royal, de la juridiction médicale, accordé à » l'ordre des médecins rationels, et envoyé au Sénat » suprême (le Parlement) pour être proclamé par son » autorité, après qu'il aura été reconnu et examiné par

(1) La nécessité seule de faire connaître le contenu d'un ouvrage aussi rare, et par conséquent à-peu-près inconnu, m'oblige de donner à cet extrait une étendue, que le sujet par lui-même n'exigerait pas.

(2) Nous soupçonnons très-fort, et avec assez de fondement, que l'auteur de cet article est *de Villiers*, avec d'autant plus de raison, que c'est son exemplaire qu'on cite, et que personne autre que lui ne savait qu'il en fût possesseur ; car, quand je lui ai fait voir celui de *Baron*, il m'a assuré, (comme je l'ai déja dit), qu'il croyait que le sien était unique.

» la Faculté, et pour qu'on emploie le remède propre à » la santé lésée des hommes, à la vie des rois, des prin» ces, des grands hommes, et à la sécurité de tous en » général, ainsi qu'aux calamités de la médecine ratio» nelle (1). »

Cette première annonce de l'ouvrage n'est pas trop claire, et n'en donne pas une idée bien favorable: l'espèce de table des matières qui suit, sous le titre: *ordo rerum quae hìc tractantur*, n'est guères plus instructif, et ne fait pas mieux connaître le sujet. Il est donc inutile de nous en occuper: d'ailleurs, l'extrait analytique que nous allons en donner, mettra le lecteur bien plus à portée d'apprécier et de juger l'ouvrage (2).

L'auteur commence par établir (p. 4) la différence qu'il y a entre la médecine actuelle et celle d'*Hippocrate* (p. 8); ce que la nature et l'art peuvent pour et contre la médecine (p. 16); les qualités d'un véritable médecin (p. 19); ce qu'était la médecine du temps d'*Hippocrate*

---

(1) Causæ medicinæ rationalis despectæ, sanitatis et vitæ hominum destructæ, ab *Hippocrate* ascriptæ ignorantiæ falsorum medicorum et judicum politicorum *per causas* et per effectus hìc examinantur, iis remedia à Ludov. XIII, rege justo, propria assignantur, per *diploma regium medicæ jurisdictionis ordini medicorum rationalium concessum, et ad Senatum supremum delatum, ut authoritate suâ, postquam à Facultate recognitum et retextum fuerit, proclametur, et laesae hominum sanitatis et vitae regum, principum*, summorum virorum et hominum omnium securitati, *ipsiusque medicinæ rationalis calamitatibus medela sua propria adhibeatur.*

(2) Il m'a paru utile, pour faciliter la connaissance de ce livre à ceux qui voudront l'examiner, de désigner entre des parenthèses les pages qui contiennent les matières traitées par *Bouvard*.

et de *Galien* (p. 21), rationelle, empirique et méthodique (p. 26); ce qu'elle devint ensuite, ce qu'elle fut lors de l'établissement des Facultés, etc.

La sévérité de la discipline établie dans les premières écoles était si grande, que plusieurs docteurs, tels que *Savot*, *Riolan fils et Duret* furent, le premier (p. 31) rayé de la liste des docteurs, pour s'être rendu à l'hôpital, à l'effet d'y exercer, de sa propre main, la chirurgie (1); le second (p. 32), privé pendant deux ans de ses émolumens, parce qu'en enseignant la pharmacie aux élèves apothicaires, il leur proposa quelques théorêmes, pour qu'ils choisissent, préparent et mélangent mieux les médicamens (2); le troisième (3), baffoué publiquement pour avoir prescrit à une femme noble en boisson de l'ellébore, qu'elle n'eut pas plutôt avalée, qu'elle mourut subitement. L'apothicaire, en qui *Duret* avait confiance, était seul coupable : il donna, au lieu d'ellébore, des racines d'aconit.

« Cependant *Duret* fut obligé, dit *Bouvard*, pour » expier son ignorance en matière médicale; *ut suam* » *expiaret nativam à majoribus materiæ medicæ igno-*

---

(1) *Vidimus collegam nostrum Savotium exauctoratum, ab ordine rejectum et ex numero doctorum expunctum, quod ad nosocomium, exercendæ propriâ manu chirurgiae causâ, se contulisset.*

(2) *Vidimus doctorem alterum*, (Joannem Riolanum *filium*), *qui pharmaciam docendo pharmacopaeorum tyrunculis quaedam theoremata proposuisset, ut meliùs medicamenta eligerent, praepararent et commiscerent; fuisse mulctatum, nempè emolumentis Scholae in biennium privatum.*

(3) *Vidimus clarissimum Duretum, medicum Parisinum, propter praescriptum à se cuidam matronae nobili elleborismum, quo hausto, repentè extincta fuit, in publicam vocatum contumeliam*, etc.

» *rantiam acceptam*, de nourrir dans sa maison, *domi*
» *suæ aluisse*, un jardinier nommé *Hubert*, dont il
» devint le disciple, et d'apprendre de lui les noms et
» les caractères extérieurs des herbes, ainsi que leurs
» différences (1).

» Mais pourquoi, ajoute *Bouvard*, désigner particu-
» lièrement des membres de la Faculté, comme coupables
» d'ignorance, d'erreur, de faute et de crime, lorsque
» l'Ecole et la Faculté elle-même sont coupables et com-
» plices ? N'est-ce pas la Faculté qui tous les jours appelle
» dans ses amphithéâtres anatomiques les barbiers pour
» lui prêter leurs mains et leur habileté dans la dissection
» des cadavres ? N'est-ce pas elle qui alimente encore
» un botaniste, nommé *Robin*, son maître : *Magistrum*
» *suum* ? etc. etc.

En parlant (p. 34) de l'ignorance des candidats, de
celui à qui on présentait l'os omoplate, et qui répondit
« que c'était un trochanter, si quelqu'un, dit *Bouvard*,
» lui eût présenté la plante nommée blette, il eût ré-
» pondu que c'était une laitue : comment, ajoute *Bou-*
» *vard*, les professeurs et les docteurs peuvent-ils ensei-
» gner, démontrer et demander ce qu'ils n'ont pas ap-
» pris ? Comment les candidats eux-mêmes peuvent-ils
» répondre juste sur ce qu'on ne leur a jamais appris,
» ni offert à leurs sens, et qui ne tiennent ce qu'ils sa-
» vent que d'un barbier, au lieu d'un docteur anatomi-
» que, d'un *Robin* ou d'un marchand apothicaire, au
» lieu d'un docteur botanique et pharmaceutique (2) ?

---

(1) *Hazon* qui, dans sa Notice sur les plus célèbres médecins de la Faculté de Paris, a consacré (pag. 54) à *Duret* un article fort long, où il rend un compte détaillé de sa pratique médicinale, ne cite pas cette anecdote. Il est probable qu'il ne connaissait pas le livre de *Bouvard*.

(2) *Testis ille, cui cùm ossea scapula esset oblata*,

Relativement à la réforme faite dans l'Université et dans la Faculté de médecine, en 1552, par le cardinal d'*Estouteville* (1), légat du Pape Nicolas V, *Bouvard* lui reproche (p. 35) d'avoir laissé intact, *intacta* (p. 36 et 37), tout ce qui méritait le plus la réforme; de n'avoir pas rappelé les médecins à l'exercice de leurs devoirs; de ne s'être occupé que d'objets frivoles, tels que ceux relatifs aux actes *quodlibetaires, aux vespéries, aux pastillaires: quid tam vesperiæ illæ referunt, quàm theatrales personas comædiarum?* dit-il. Ces vespéries sont-elles autre chose que des espèces de représentations théatrales, dans lesquelles les médecins jouent une espèce de comédie?

trochanterem esse respondit. Si quis etiam bletum exhibuisset, lactucam esse respondisset..... An ergo docebunt, demonstrabunt, et interrogabunt apposité ea, quæ professores ipsi et doctores non didicerunt? An apposité etiam respondebunt candidati ad ea de quibus instructi nunquam fuerunt, nec sensibus objecta sunt? Nisi forsan quae a tonsore pro doctore anatomico, aut a Robino, *aut a mercatore pharmacopolâ pro doctore botanico et pharmaceutico didicerunt.*

(1) Ce fut ce cardinal qui abrogea la loi du célibat, à laquelle étaient alors astreints les médecins, comme membres du clergé; loi qui resta en vigueur pour les bacheliers et les licenciés, jusqu'à la dernière réforme établie par Henri IV, en 1600. Auparavant, et plus anciennement, les médecins qui, après être reçus docteurs, se mariaient, étaient exclus de la régence, et par conséquent des fonctions et des émolumens de l'Ecole. *Charles de Mauregard*, doyen de la Faculté en 1443, s'étant marié en 1447, fut privé de tous ses droits, ce qui fut le sujet d'un grand procès, que *Mauregard* gagna au Châtelet. La Faculté lui rendit tous ses droits, excepté celui de la régence. Voyez *Hazon*, *Eloge de la Faculté de Médecine de Paris*, *in-4.°*, *pag.* 10 *et* 46.

Suivent (p. 40 — 44) beaucoup de réflexions sur les objets de matière médicale, sur la manière dont certains médecins traitent leurs malades, à laquelle on oppose la pratique d'*Hippocrate*, de *Galien*, de *Celse*, relativement à l'emploi de la saignée et de la purgation. Exemples (p. 49—53) de la thérapeutique des médecins Arabistes ou semi-dogmatiques, opposés à celles des vrais médecins. Démonstration, par le témoignage d'auteurs modernes, combien la pratique des premiers est éloignée de la véritable. *Cardan* a fait la remarque que de son temps, dans presque toutes les villes, il y avait une méthode particulière de traiter les maladies, de laquelle les médecins ne s'écartaient jamais. Portrait très-énergique (p. 56) des faux médecins que l'on voit exacts dans les petites choses (1), indifférens et sans énergie dans les grandes, dévorer la menthe et l'anethe, analyser un moucheron, et décimer un chameau, tandis qu'ils avalent à longs traits, comme de l'eau, les grandes fautes en médecine, et grossissent les plus légères comme des montagnes horribles.

Pour prouver que la peinture qu'il fait des faux médecins, est exacte, *Bouvard* s'appuie (p. 58) du témoignage de quelques célèbres médecins. Il cite (p. 59), 1.° *Brissot*, au sujet de sa querelle littéraire sur la saignée pratiquée dans la pleurésie du côté malade ou du côté opposé. 2.° *Guy de Chauliac* qui a ressuscité, pour ainsi dire, la chirurgie prostituée et avilie, depuis plus de trois cents ans, par ceux qui l'exerçaient avant lui :

(1) *In levibus accuratos videas, in magnis segnes et torpidos, mentham et anetum devorare, culicem transcolare, et camelum decimare, gravia in medicinâ peccata, velut aquam, largis haustibus sorbere et deglutire, levissima, velut montes horrendos, effingere.* J'ai mieux aimé traduire littéralement les passages latins que je cite, que de risquer de les affaiblir en les commentant.

il voudrait que, comme dans les temps les plus anciens, les médecins l'exerçassent eux-mêmes (1).

Bouvard (p. 61) cite, 3.° *Sylvius* qui jugea les médecins de son temps dignes d'être sévèrement châtiés pour leur ignorance dans les matières pharmaceutiques (2). 4.° (p. 65) *Cardan*, qui, après avoir rappelé les causes de l'ignorance des médecins Arabistes, examine pourquoi, de son temps, où la nécessité de l'art est plus prouvée que dans les premiers temps, la médecine est moins en honneur qu'elle ne l'était alors, et pourquoi les médecins sont moins honorés; pourquoi l'une et les autres sont en grand mépris. Entre plusieurs raisons qu'il en donne, la plus vraisemblable, selon lui, est la multitude des faux médecins.

Ici on lit une longue et fastidieuse discussion sur les Arabistes et les médecins semi-dogmatiques qui, après eux, ont regardé comme avilissant l'exercice par eux-mêmes de la chirurgie, et la manipulation, l'administration des médicamens. C'est à ce sujet que *Cicéron*, *lib. de oratore*, fait dire à *Crassus : an tu existimas, cùm esset Hippocrates ille Cous, fuisse tùm alios medicos qui morbis, tùm alios qui vulneribus, alios qui oculis medenrentur?* Croyez-vous que du temps où vivait *Hippocrate*

(1) *Guido à Cauliaco qui chirurgiam profanatam à mechanicis pertæsus antè trecentos annos inventarium fasciculum..... naribus medicorum totius Europae sui temporis odorandum admovit.... ut ejus suavitatibus recreati, eam in suas manus retraherent, et manibus propriis curiosè colerent*, etc.

(2) *Sylvius uno alterove ferè post Guidonem sæculo pari scuticâ aut ferulâ severiori medicos censuit dignos, in quos invectus est, et crassae ac supinae ignorantiae rerum pharmaceuticarum seu partis aut instrumenti secundi therapeutici reos acriter damnavit*, in epist. præfixa in lib. Gal. de simpl. Med. del. præp. et mist.

de Cos, il y eût des médecins particuliers pour les maladies, pour les plaies, pour les yeux ?

La grande multitude des médecins empiriques (p. 82) est le sujet de la discussion qui suit la précédente. *Bouvard* dit qu'ils sont moins funestes à l'art que les semi-dogmatiques : *arti minùs injuriosos quàm semi-dogmaticos ;* et il en donne les raisons en examinant et comparant (p. 83) la conduite qu'ils tiennent les uns et les autres dans le traitement des maladies. Il leur donne pour patron *Paracelse*, qu'il dit avoir été dans sa profession de la médecine pour la théorie et pour la pratique, le plus ignorant des hommes, et avoir paru dans toute sa vie, par ses mœurs, le plus détestable (1). Aussi est-il étonné de la grande célébrité dont son nom a joui, après sa mort, dans toute l'Europe.

Pour prouver que dans le portrait affreux qu'il fait de la vie et des mœurs de *Paracelse*, il n'y a de sa part ni malveillance, ni haine ou jalousie, il cite (p. 87) le témoignage de quelques médecins, ses contemporains, tels que *Jacques Zwinger*, *Craton*, premier médecin des trois Empereurs, *Julius*, *Alexandrinus* et *Eraste*.

Après un nouveau parallèle (p. 89) entre les médecins semi-dogmatiques et les empiriques, parallèle qui n'est à l'avantage ni des uns ni des autres, et dans lequel cependant les premiers sont plus maltraités, *Bouvard* entreprend (p. 90) de faire voir combien de maux a produits l'abandon qu'ont fait les médecins à des ministres subalternes, de plusieurs parties de la médecine, qu'ils auraient dû exercer eux-mêmes. Ces ministres étaient, il est vrai, obligés d'opérer en présence de leurs maîtres ; mais bientôt ils ont cru devoir secouer un joug qui les avilissait, et d'ailleurs n'étant pas toujours à portée

---

(1) *Paracelsus fuit hominum omnium in professione medicinae, doctrinâ et exercitio ignorantissimus, et moribus totâ vitâ apparuit mortalium pessimus.*

d'appeler les maîtres dans les cas urgens, et où il fallait agir sur-le-champ, ils ont opéré sans eux, et ont fini par ne les plus appeler. De-là, pendant trois à quatre siècles, des haines et des dissentions continuelles entre les maîtres et les disciples, les premiers voulant toujours conserver un empire qu'ils perdaient chaque jour, et les autres ne négligeant aucune occasion d'éluder cet empire et de s'y soustraire.

Guy de Chauliac a écrit que de son temps, outre les deux sectes générales de chirurgiens, les *logiciens* et les *empiriques*, il y avait encore cinq espèces d'opérateurs dans l'art de la chirurgie. *Bouvard* dit (p. 91) qu'on ne connaît pas d'exemple plus ancien de la séparation de l'exercice de la chirurgie avec celui de la médecine, que dans l'an 1223, sous le règne de *Philippe-Auguste*. En effet, *Guillaume Lebreton*, poëte, qui vivait alors, parlant de *Richard*, roi d'Angleterre blessé à l'épaule au siège de Chalut en Limosin, en 1199, dit : *on entoure de toutes parts le roi : les médecins appliquent des fomentations, les chirurgiens font des incisions dans la plaie, pour en tirer avec moins de danger le fer qui y est resté* (1).

La première secte des chirurgiens, *les logiciens* n'exerçaient leur art qu'à Paris, à Avignon, à Toulouse et à Montpellier. La seconde secte, les *empiriques*, était répandue dans toute la France, dans les villes et les villages. Les uns et les autres, depuis 1223 jusqu'en 1314 environ, se livrèrent à l'exercice de la chirurgie, chacun suivant leur goût, en se copiant tous; et le dernier ne faisant et ne disant que ce qui avait été fait et dit avant lui (2). Sous *Philippe-le-Bel*, ils obtinrent

(1) *Interea regem circumstant undique mixtim.*
Apponunt medici fomenta, secantque chirurgi
Vulnus, ut inde trahant ferrum leviore periclo.

(2) *Dixit Guido ipsos sicut grues invicem se sequi, nec unum aliud dicere, nisi quod alter.*

des statuts, et commencèrent alors à exercer la chirurgie comme science ; un article particulier de ces statuts défendait à tout chirurgien, à toute femme chirurgienne, *ullave chirurgica mulier*, d'exercer publiquement ou secrètement l'art de la chirurgie dans toute l'étendue de la ville et vicomté de Paris, sans avoir été examinés et approuvés par des maîtres-jurés demeurant à Paris.

Je ne suivrai point *Bouvard* dans l'histoire qu'il trace (p. 96) des démêlés des chirurgiens de robe longue, qu'il appelle *manicati*, avec la Faculté de médecine, au sujet de la protection qu'elle accordait aux barbiers, et des enseignemens qu'elle leur procurait. On peut consulter sur ce sujet le tome 2 de l'histoire de la chirurgie, par *Peyrilhe*. Je dirai seulement que *Bouvard* cite des traits, rapporte des anecdotes qui ne se trouvent pas ailleurs. C'est ainsi qu'il fait (p. 100) un portrait assez risible de deux chirurgiens qu'il appelle, l'un *cheval*, et l'autre *malésieu*, et qui prononcèrent chacun un discours, lors de l'inauguration des premières écoles.

Bouvard ne disconvient pas (p. 106) que ce fut pour élever les barbiers, et déprimer les chirurgiens, que la Faculté fit un contrat d'union avec les premiers (1).

---

(1) *Cum quibus (tonsoribus) Facultas pactum contraxerat, ut eos extolleret et deprimeret chirurgos ; quia sperabat arctius sibi devincire, mancipare et subjicere evocatos è vili plebecula ad honorabilia medica munia, auditâ pœnâ temeritatis et infamiae manicatorum, fore in pacto promisso fideliores et constantiores, et aliorum exemplo cautiores, et obsequentiores Facultatis mandatis, quæ in fide suâ stabat firma*, etc.

Ce contrat eut lieu au commencement du seizième siècle, vers 1505. La Faculté s'engagea à nommer aux chirurgiens-barbiers un professeur qui leur ferait des cours d'anatomie et d'opérations. Par un nouveau contrat passé en 1576, la Faculté leur nomma deux profes-

Mais, dit-il, la société des honnêtes gens avec ceux qui ne le sont pas, ne peut être ni longue ni sûre; le pacte des maîtres avec les barbiers, leurs esclaves, ne fut que momentané, parce qu'ils trouvèrent que ceux-ci avaient encore la tête plus dure que les chirurgiens même: *quia eos perceperunt durioris esse cervicis, quàm chirurgos ipsos*, et qu'ils ne voulurent pas obéir et se soumettre aux ordres des médecins. Trois d'entr'eux, *Nicolas Habicot*, *Jacques Demarque* et *Isaac Dallemagne*, et ensuite tous les autres qui les suivirent comme un troupeau de moutons, *ut brutis pro more est*, se réunirent aux chirurgiens de robe longue, pour jouir des mêmes honneurs et privilèges, ce qui eut lieu en 1644, 1660.

Les médecins, dit *Bouvard* (p. 108), au lieu de profiter de cette occasion pour reprendre leurs droits, et se rendre maîtres de toutes les parties de l'art de guérir, en les exerçant eux-mêmes, aimèrent mieux rester tranquilles que de s'opposer à des édits et arrêts sur lesquels ils n'avaient pas été consultés, craignant d'ailleurs les coups d'autorité : *ne in carceres regiâ authoritate raperentur*, comme dit *Bouvard* (p. 109). Il emploie plusieurs pages à décrire les maux qui, selon lui, ont été la suite de cette réunion des barbiers et des chirurgiens de robe longue, à injurier le premier barbier qu'il appelle *Trichotomus* (p. 112), à énumérer sur chaque maladie chirurgicale les suites funestes des opérations de ces chirurgiens barbiers. Vient ensuite l'examen des maux en grand nombre, qu'ont apportés aux malades, aux médecins et à la médecine rationelle, les autres ministres de la médecine.

Il commence par les apothicaires, sur lesquels il se permet (p. 114) une diatribe très-injurieuse, et d'autant plus déplacée, que leur partie médicinale, relativement

---

seurs; l'un, de chirurgie-théorique; l'autre, de chirurgie pratique.

à la préparation et au mélange des médicamens, est encore plus distincte de la médecine proprement dite, que de la chirurgie, ces deux parties pouvant être exercées par le même homme, comme il y en a nombre d'exemples; si la prescription, les formules des médicamens appartiennent au médecin, il est presqu'impossible qu'il se livre à leur composition et à leur administration auprès des malades. C'est cependant ce que voudrait *Bouvard*, et ce qu'il reproche aux médecins de ne pas faire.

Il parle (p. 121) d'une requête présentée, quarante ans avant son ouvrage, par la Faculté au Parlement, pour l'engager à réprimer par son autorité la licence, l'insolence et l'audace effrénée des apothicaires de Paris et de tout le royaume. Il rapporte (p. 122) le *factum* que ceux-ci publièrent en réponse à la requête pour leur défense, et où ils prient la Cour de leur assigner un jour pour entrer en lice avec les médecins, et connaître quels sont les véritables docteurs en pharmacie, quels sont les plus habiles, ou des apothicaires qui préparent journellement les médicamens, et connaissent tous les ingrédiens qui entrent dans leur composition; ou des médecins qui ne font que les ordonner, qui les rejettent loin d'eux, et croiraient se déshonorer et déroger à leur dignité par leur manipulation. Ce qu'il y a de plus singulier dans cette réponse, c'est que les apothicaires demandent qu'il leur soit permis de visiter souvent les malades, de les secourir en leur administrant les médicamens, à moins, ajoutent-ils, *qu'il ne parût plus équitable à la Cour de ne retenir dans les villes que les seuls apothicaires, et d'en chasser, ainsi que de tout le royaume, les médecins, comme on fit autrefois à Rome* (1).

---

(1) *Omni ergo juris ratione liberum esse debere pharmacopolis ægros adire et invisere, frequenter iis adesse, et modis omnibus medicamentorum opem af-*

Pour faire voir l'impéritie et la jactance prétendue des apothicaires, *Bouvard* rapporte (p. 127) une histoire tirée des Œuvres de Galien, au sujet d'un malade attaqué d'une fièvre putride très-aiguë qu'il traitait, et auquel il avait recommandé de rester tranquille, sans rien prendre, jusqu'à ce qu'il le revît. Voilà qu'un pharmacopole arrive, s'informe de ce qu'on donne au malade, trouve mauvais qu'on l'ait mis à la diète, et prétend qu'il a besoin de prendre des alimens pour rétablir ses forces. On le croit : il lui administre en même temps plusieurs médicamens tant internes qu'externes, toujours sous prétexte de fortifier son cœur, *roborando cordi* : qu'arrive-t-il ? Il arrive que les plus grands accidens se manifestent, et que le malade rend le dernier soupir, lorsque *Galien* vient le visiter.

Bouvard déplore ensuite (p. 128) les abus qui résultent des marchands de drogues, qu'il appelle *aromatorii*, qui apportent des pays les plus éloignés les ingrédiens qui entrent dans la composition des médicamens, et qui, dans le trafic qu'ils font, ne consultent que leur intérêt mercantile, sans trop avoir égard à la bonté et à l'excellence des marchandises qu'ils débitent ; aussi celles qu'ils trafiquent comme médicinales, sont-elles plus propres aux teintures, aux arts de luxe et à l'art vétérinaire, que pour guérir les maladies humaines.

Il se plaint (page 130) de l'ignorance et de l'impertinence des sages-femmes, qui ne sont pas instruites par les médecins, parce qu'ils ont regardé comme indignes d'eux et comme capables de compromettre leur dignité, l'exercice d'un art par lequel on tire souvent du trépas deux êtres à la fois (1).

---

ferre, nisi Senatui æquiùs videretur solos retinere apothecarios in urbibus, et medicos ab iis et à toto regno, ut olim Româ, depellere.

(1) *An medici qui turpe et indecorum suæ majestati*

En parlant (p. 133) des gardes-malades, qu'il dit être aussi loin des disciples très-instruits, à qui, pendant son absence, *Hippocrate* confiait le soin de ses malades, que le sont les médecins de son temps, bien différens des anciens (1), il demande pourquoi les Facultés ne substituent pas leurs néophytes, et les vieux médecins leurs jeunes confrères, à ces gardes-malades? Est-ce, ajoute-t-il, parce qu'ils craignent que ceux-ci ne préfèrent les jeunes médecins, et qu'ils ne soient supplantés par eux? Est-ce parce qu'ils ne savent pas les former dans l'exercice méthodique de la médecine? N'est-ce donc pas assez, comme l'a remarqué *Hippocrate*, que les malheureux malades éprouvent les tourmens tyranniques et les crises douloureuses des maladies, et faut-il qu'ils soient encore exposés aux erreurs indubitables et à l'impéritie de ceux qui les servent? « Tournons maintenant notre » discours, dit *Bouvard*, page 135, *sur les politiques*; » *ad politicos*. » On verra par la suite de ce discours, ou plutôt de cette diatribe, que par le mot *politicus*, *Bouvard* n'a entendu parler que des personnes qui ont toujours eu quelque autorité sur la police et la discipline concernant la médecine, tels que les magistrats et autres gens de loi, les ministres, et non les médecins praticiens. Ce qui le prouve, c'est que, page 135, il fait aux politiques le reproche den'avoir porté aucune loi pour punir l'ignorance capitale des faux médecins, et de n'avoir donné aucun exemple de vengeance contre eux : *quae cùm politicis essent cognita, nullam tamen legem ferrent, quâ puni-*

---

manuariam opem sæpe duobus à morte liberandis, fœtæ et fœtui, ferre existimant et sacramento prohibentur.

(1) *Ministros autem clinicos, aut mulierculas, œgrorum custodes dictas, scías tam longè distare à doctissimis et exercitatissimis illis Hippocratis discipulis.... quàm nostri sunt medici, ministri et sagæ ab antiquis discrepantes.*

rent inscitiam capitalem, *nec ullum proferrent exemplum vindictae tot grassantium.*

Ce qui le prouve encore, c'est qu'à la page suivante, il dit, en parlant de Caton et de Pline : *indignissimum censuerunt...... tantam dari licentiam nefariis medicis per politicos, ut de corio hominum tàm temerè luderent, aegrorum et sanorum vitam tàm liberè et impunè adimerent, et rationali medicinae tantam injuriam inferrent, etc.* qu'ils regardèrent comme très-indigne que les politiques conférassent aux criminels médecins la licence de se jouer aussi témérairement de la peau humaine, de donner la mort aussi librement et avec autant d'impunité aux malades et à ceux en santé, et de faire une aussi grande injure à la médecine rationelle, etc.

Enfin, une dernière preuve non moins frappante, c'est qu'après avoir parlé, comme il va être dit, des différentes suppliques et requêtes adressées par les médecins, tant aux premiers médecins qu'aux premiers magistrats, sur le rétablissement de la dignité médicinale, il ajoute : que les politiques voient donc ce qu'ils ont à répondre aux discours de *Sylvius*, et autres semblables d'autres médecins. *Videant ergo politici* (147) *quid ad hoc Sylvii et aliorum illustrium medicorum similia verba........ respondeant.* Voyez encore les pages 166, 172.

Ce n'est nullement dans le même sens que *Roderic à Castro* et *Fréderic Hoffman*, qui ont chacun publié un traité intitulé, *Medicus politicus*, ont entendu le mot *politicus*.

Le traité du premier a paru in-4°. en 1614 et 1662, à Hambourg, où ce médecin exerçait avec distinction la médecine, vers 1596 ; ce Traité est divisé en quatre livres. Dans le premier, il est plus question de la médecine, comparée avec l'art militaire, l'agriculture et la jurisprudence, que du médecin. Dans le deuxième, l'auteur parle encore de la médecine et de plusieurs qualités nécessaires au médecin. Dans le troisième sont détaillés

les principaux vices que le médecin doit fuir, et comment il doit se conduire à l'égard des malades. Dans le quatrième, il est sur-tout question de tout ce qui peut contribuer à rendre le médecin plus agréable; du corps humain ressemblant à une république bien ordonnée; de quelques rapports relatifs à la médecine légale; de l'utilité de la musique dans les maladies, etc. On voit qu'il n'y a presque rien dans ce Traité qui tombe dans le sens et la signification qu'attache *Bouvard* au mot *politicus*.

L'autre Traité par *Hoffman*, qui porte le même titre: *Medicus politicus, sive regulæ prudentiæ secundùm quas se dirigere debet juvenis medicus*, qui a paru à Leyde en 1638, in-4.°, et qui se trouve t. 1, p. 389 du supplément de l'édition complète de ses Œuvres in-f.°, donnée par les frères de *Tournes*, libraires à Genève, est encore, d'après le titre seul, moins favorable à l'interprétation du *politicus* de *Bouvard*. En 1751, *J. J. Bruhier*, docteur en médecine, a publié une traduction en français du Traité d'*Hoffman*, sous le titre *de la Politique du Médecin*, qui a trois parties; la première, sur les règles de prudence, relatives à la personne même du médecin; la deuxième, sur le devoir du médecin, relativement aux étrangers, c'est-à-dire à l'égard de ceux qui exercent les autres parties de l'art, et aux rapports; la troisième, de la conduite qu'il doit tenir avec les malades, et relativement à ses honoraires.

« Ces médecins politiques sont, dit *Bouvard*, notés » du pareil vice d'ignorance en médecine, que les faux » médecins; ils sont donc complices participans et cou- » pables, je dirai même les premiers et principaux au- » teurs du pareil crime de maléfices, *paris criminis ma- » leficiorum*, par lesquels la profession a été pervertie. »

Les témoins qu'il cite sont les mêmes que ceux qu'il a produits contre les faux médecins; savoir: *Caton* le censeur, *Pline* l'ancien, qui ont prédit les maux qui résulteraient pour la médecine et le peuple romain, de l'ignorance, de l'insouciance et du pouvoir

licencieux des politiques; n'ont-ils pas en effet prédit, ces grands hommes, quand les Grecs ont envoyé leurs médecins à Rome, qu'ils détruiraient la santé et la vie du peuple romain, changeraient la bonté de leurs mœurs, et commanderaient aux empereurs même: *Mores optimos ejus immutaturos, et ipsis etiam imperatoribus imperaturos.*

Les réclamations faites à ce sujet, dit *Bouvard*, (p. 137), par les professeurs, par les docteurs des Facultés, n'ont pas eu d'effet, parce qu'elles ont été mal exposées; et que comme Dieu n'exauce pas les prières mal faites, de même les rois et les magistrats n'ont pas fait droit sur les pétitions médicales, parce qu'elles étaient mal présentées. Par la même raison, les censures, les plaintes, les représentations de *Guy de Chauliac*, de *Brissot*, de *Sylvius* et de plusieurs autres célèbres médecins, qui les ont suivis, n'ont pas eu plus de succès; et pour faire voir qu'il dit vrai, *Bouvard* cite un passage tiré des ouvrages de *Sylvius*, qui adressa inutilement une supplique au chancelier *Poyet* (*V.* page 141), pour qu'il fût fait et promulgué une loi sur l'exercice de la médecine, en sorte que la vie des hommes ne fût plus à la merci du premier venu: *ne ulteriùs in vitas hominum impunè peccare liceret.*

Il en fut de même de la requête présentée par *Riolan* père, sur le même sujet, au premier médecin *Myron*, qui ne daigna pas seulement y répondre, quoiqu'elle fût exposée en termes très-énergiques et très-concluans, d'après les fragmens que rapporte *Bouvard*, et qui prouvent que *Myron* devait et pouvait y faire droit.

Il en fut de même de la supplique adressée au Parlement, et dont *Bouvard* cite les principaux traits. Enfin, il en fut encore de même du discours apologétique qu'adressa *Jean Aubert* à *Dulaurens*, premier médecin de *Henri IV*, sur le rétablissement de la dignité de la médecine: *de restituendâ et vindicandâ medicinae dignitate.* En vain chercha-t-il à lui prouver qu'il le devait,

qu'il le pouvait, qu'il le voulait même (1). *Bouvard* compare, p. 146, 147, l'état brillant où était autrefois la médecine, avec celui avilissant où elle est réduite de son temps. Il rapporte ce qu'il a vu de ses propres yeux, ce qu'il a entendu de ses propres oreilles : *quæ vidimus nostris oculis, audivimus nostris auribus referemus* : citons un seul fait.

En 1616, dans des comités généraux et publics, qui eurent lieu sur les moyens de préserver de la peste et la guérir, comités où furent députés dix docteurs de la Faculté avec le doyen (p. 148), ils virent et entendirent le premier président commencer son discours par des invectives contre la Faculté et contre eux présens : il s'opposa à ce qu'ils donnassent leur avis sur la question proposée, parce que, disait-il, ils sont entièrement ignorans, et n'ont aucune connaissance de la matière dont il s'agissait : *eo quod rei de quâ agebatur* (aiebat) *omnino essent ignari et inscii*, parce que la peste est un fléau envoyé par Dieu, dont lui seul connaît la nature ignorée des hommes et des médecins même, qui n'ont à proposer contre elle aucuns secrets pareils à ceux que peuvent produire les seules vieilles matrones de l'hôpital, qui étaient présentes, pareils à ceux éprouvés que pourraient produire les ecclésiastiques présens, *sacrificuli præsentes*, et les moines habillés de noir, *ipsique atrati cænobitæ*, qui avaient été aussi convoqués pour chasser la peste des maisons infectées. Au même moment le président adressa la parole à ceux-ci, pour leur demander s'ils ne donneraient pas volontiers leurs antidotes, leurs secrets : à quoi ils répondirent qu'ils feraient très-volontiers part des préservatifs ou amulettes, *amuleta*, qui leur étaient venus du ciel, et qu'ils vantèrent outre mesure. Le président n'eut pas honte de conclure qu'il fallait n'employer que les remèdes divins, et rejeter ceux rationels.

(1) *Tu matrem tuam medicinam.... erige, profer, affirma, idque quia debes, quia potes, quia vis.*

On allait s'en tenir à cette stupide décision, si l'avocat général *Servin* n'eût pris la parole (p. 149), pour faire entendre, à des esprits prévenus et presque en délire, le langage de la raison, et leur prouver qu'aux médecins seuls appartenait le droit, la faculté et le pouvoir de traiter les maladies, et sur-tout la peste, sur la curation de laquelle eux seuls pouvaient donner de bons et salutaires avis.

Bouvard emploie plusieurs pages, (p. 156 et suiv.), à prouver que les politiques de Cour sont encore plus pernicieux, et causent de plus grands maux à la médecine, ce qu'il établit sur quelques exemples. Il dit que dans tous les états, dans tous les emplois, dans toutes les places, dans toutes les charges, dont il fait une énumération fastidieuse (159 à 162), il y a des lois particulières pour les bien remplir, et des juges pour réprimer les malversations, et punir l'ignorance. Pourquoi donc, ajoute-t-il, la médecine n'a-t-elle pas également ses censeurs, ses jurés, qui dans les villes veilleraient sur tout ce qui regarde la santé et la curation des maladies, qui jugeraient avec vérité et équité tout ce qui y a rapport? Pourquoi donc les politiques ou juges (p. 166), sous la vigilance desquels tous les citoyens, petits et grands, les rois, les princes même dorment tranquillement, ouvrent-ils indistinctement les portes des villes aux faux médecins, aux charlatans qui trompent également et tuent les ignorans, les savans, les personnes saines, comme celles malades?

Après beaucoup d'autres déclamations, beaucoup de sarcasmes contre les politiques, *Bouvard* s'écrie (p. 172): Jusques à quand donc, Dieu très-bon, souffrirez-vous qu'une licence, qu'une ignorance aussi pernicieuse, fasse tomber dans ses filets, et périr tant de mortels, sous l'apparence d'une véritable médecine rationelle? Jusques à quand permettrez-vous que les yeux de l'esprit des rois, des princes, des évêques, des politiques et des magistrats, soient fermés, au point de ne pas s'ap-

percevoir que, sous les promesses fatales et meurtrières de tant d'imposteurs, est caché un horrible massacre (1) ?

En parlant (pag. 174 et suiv.) des illustres personnages, des véritables savans, des personnes sensées qui ont toujours honoré la médecine rationelle, bien loin de la déprimer, de l'avilir, il cite le cardinal *d'Ossat*, qui prenait un soin particulier de la santé *de Henri-le-Grand*, et écartait de sa personne tout charlatan, tout remède inconnu (2). Il cite le cardinal *de la Rochefoucault*, qui étant présent, lorsqu'après la mort d'*Heroard* son premier médecin, *Louis XIII* nomma, pour remplir sa place, un médecin de Paris. *B......* le félicite, p. 176, sur son choix, et sur ce que n'ayant égard à la recommandation d'aucun courtisan, il avait donné la préférence à un médecin habile, de grande probité, et déja très-exercé dans le traitement des maladies (3). Il cite encore le cardinal *Lavalette*, qui fit rejeter le remède secret d'un fameux charlatan, par lequel il promettait au roi une santé parfaite, consentant à être tiré à quatre chevaux, si le roi ne guérissait pas; ce

(1) *Quousquè ergo, Deus opt. max., per hanc ignorantiam et licentiam tam exitiosam patiere, tot mortales, specie veræ rationalis medicinæ, velut pisces hamo latente decipi et perire? Quousquè oculos mentis regibus, præsulibus, principibus, politicis et summis Themidis sacræ antistitibus occludi permiseris, ne sub promissis fatalibus tot impostorum mortiferis latentem esse internecionem percipiant?*

(2) *Ne dum scelerati panem præferre simularent, lapidem aut serpentem porrigerent, aut potionem pro salutari darent mortiferam*, (p. 175.)

(3) Qui croirait que ce médecin dont parle ici *Bouvard*, et dont il fait un si grand éloge, c'est lui-même? Si ce n'est pas là une preuve de modestie, c'est au moins une preuve qu'il savait apprécier ses talens.

cardinal répondit à ceux qui l'engageaient à en parler à *Louis XIII* et au cardinal de *Richelieu* : « si après la prise du remède, le roi meurt, le supplice du charlatan le rappellera-t-il à la vie ? Et est-il quelqu'un de vous qui ose répondre du bon effet du remède ? »

Les politiques, dit *Bouvard*, p. 178, allèguent, pour ne pas avoir confiance dans la médecine rationelle, d'anciens raisonnemens, cent fois mis en avant, et cent fois combattus avec succès ; savoir : 1.° que beaucoup de malades guérissent autant par la nature que par le secours de la médecine ; 2.° que plusieurs guérissent sans aucuns secours de la vraie ou de la fausse médecine ; 3.° que s'il existait un art véritable et certain de guérison, tous les malades seraient guéris, et qu'il n'y aurait pas un si grand nombre de maladies incurables ; 4.° que la médecine rationelle ne guérit que ceux que la nature seule guérirait. A ces anciennes objections faites à *Hippocrate* lui-même, qui y a répondu, *Bouvard* répond par les mêmes argumens.

Il y a d'autres objections qu'allèguent les politiques, et qui les portent à incliner plutôt pour la secte empirique que pour la partie rationelle de l'art. *Bouvard* en rapporte six auxquelles il répond successivement, s'appuyant dans ses réponses de l'autorité d'*Hippocrate* et de *Galien*. *Voyez les pages* 183, 184, 185, 186, 199 *et* 203. Arrêtons-nous seulement sur la dernière objection, celle qui peut-être est la plus forte par l'impression qu'elle fait souvent sur le vulgaire (p. 207) : elle se tire des continuelles contrariétés, des différentes opinions, des disputes toujours renouvellées des vrais médecins entr'eux, relatives à l'usage de certains remèdes, de certaines pratiques médicales, sur lesquelles ils ne sont pas d'accord, d'où les politiques concluent que la médecine rationelle est entièrement incertaine et sujette à l'erreur.

Voici en quoi consiste la réponse de *Bouvard* : il la fonde d'abord, sur ce que les autres sciences, dont on ne conteste pas l'existence, éprouvent les mêmes débats,

sont sujettes aux mêmes querelles, sur-tout la théologie et la jurisprudence, etc. « Il faudrait donc conclure, dit-il, d'après cela, que la foi et la religion sont fausses, incertaines et trompeuses; il faudrait dire que la justice l'est aussi, parce qu'une province a ses coutumes, ses lois propres, et qu'une autre est régie par des coutumes et des lois contraires: ne dispute-t-on pas continuellement en Sorbonne sur les matières de théologie, aux Ecoles de droit, sur celles de jurisprudence; et aux Ecoles de médecine, sur les matières médicinales? Il faudrait donc rejeter ces trois sciences comme fausses, incertaines et trompeuses? »

Bouvard ajoute ensuite (p. 288), que les disputes, ou plutôt les discussions dans ces Ecoles, ne roulent jamais sur les principes généraux bien reconnus et avoués par les plus habiles maîtres, et par toutes les nations qui cultivent ces sciences; qu'elles n'ont pour objet que des sujets particuliers, sur lesquels les savans diffèrent d'opinions, parce que ces sujets peuvent être différemment interprétés; parce que leur utilité, leur importance, leur usage même dépend le plus souvent de la manière dont on les interprète, ce qui est sur-tout vrai en médecine dans plusieurs circonstances, pour ce qui regarde, soit la théorie, soit la pratique de l'art, ainsi que le prouvent nombre d'exemples, qu'il serait trop long de rapporter ici.

Cette réponse de *Bouvard* est sans doute plausible et vraie à bien des égards: mais est-elle péremptoire? c'est ce que je ne crois pas; et pour le prouver, bornons-nous à la science médicale. Sans doute les discussions en théorie sont utiles, sont même nécessaires pour éclaircir les sujets, qui peuvent donner lieu à plusieurs explications; et la dispute alors, lors même qu'elle passe les bornes de la décence, est encore utile, parce que chacun peut avoir raison à sa manière; mais lorsqu'il s'agit de faits de pratique positifs, lorsqu'il s'agit d'un remède curatif, d'un moyen préservatif, pour certaines mala-

dies, dont l'expérience a prouvé l'utilité et la nécessité même, à quoi sert alors la discussion? N'a-t-on pas maintenant, comme on l'a eu autrefois, la certitude qu'alors la dispute n'est fondée que sur la passion et sur l'intérêt? Les querelles sur l'antimoine, sur l'inoculation et sur la vaccine, n'en ont elles pas fourni, et n'en fournissent-ils pas encore tous les jours des preuves convaincantes? L'homme est le même par-tout, et par intérêt, par jalousie, par partialité, ou par tout autre motif, il est toujours disposé à disputer, à former des objections, des doutes sur les inventions nouvelles, sur ce qu'il ne comprend pas; et même sur ce qu'il croit mieux comprendre qu'un autre : *indè disputationi sempiternæ origo et labes.*

Pour plus de clarté, et pour faire mieux connaître qui il faut accuser ou excuser sur les désordres qui règnent en médecine, *Bouvard* dit (p 211), qu'ils dépendent de la diversité des esprits, de la différente constitution des individus, de leurs mœurs particulières, de leur éducation, et sur-tout, ajoute-t-il, de la volonté de Dieu et du concours de l'esprit divin et de la grace: *maxime verò ex singulari Dei bene-placito et Spiritûs divini atque gratiæ concursu.* Ils dépendent encore (ces désordres) de la manière de raisonner, de juger, et de l'intelligence de chacun. *Bouvard* soutient (p. 213) que les faux médecins et les politiques sont les causes prochaines, propres et spéciales des maux qu'éprouve la médecine rationelle; et que les causes éloignées, accidentelles, indéterminées, viennent de l'indifférence des agens du Gouvernement, également portés au bien, si la cause est bonne, et au mal, si elle est mauvaise, à la vérité, si la cause est véritable, à l'erreur, si elle est fausse; ce qui dépend des déterminations que leur suggèrent les faux médecins et les politiques.

Bouvard fait (p. 218) un long récit, tendant à faire connaître quels furent les travaux, les démarches des anciennes Facultés, pour se soustraire à l'ignominie et au

sort déplorable, où les avaient jetées les médecins Arabistes et les sémi-dogmatiques, afin de recouvrer leur ancienne dignité et leur noblesse originelle. Il commence par la Faculté de médecine de Paris : il rapporte tous les soins qu'elle mit à former des élèves dans tous les genres, et à régénérer toutes les parties de la médecine, pour la rendre semblable à celle d'*Hippocrate*; mais la Faculté vit, avec autant de douleur que d'effroi, l'inutilité de ses soins; elle vit, avec autant de chagrin que d'indignation (p. 222), qu'on semait dans le champ médical des mauvais grains, des poisons, *infœlicia lolia et aconita venenata disseminari*, qui détruisaient la véritable et la bonne semence, et qu'on donnait par-tout la préférence à l'empirisme meurtrier sur la vraie médecine. Les autres Facultés (p. 223), qui virent que celle de Paris avait travaillé en vain, qu'on ne répondait pas seulement à ses requêtes, à ses supplications, se bornèrent à des réceptions doctorales, et reçurent chez eux, mais *extrà muros*, des sujets de toute espèce, tant bons que mauvais.

Après beaucoup de lieux communs qui ne signifient rien, et dont la plupart sont étrangers au sujet qui l'occupe, *Bouvard* revient encore (p. 235) à la médecine, et soutient qu'il n'y a réellement que deux causes principales et immédiates des maux qu'elle éprouve, causes établies par *Hippocrate*, aussi nuisibles aux personnes saines qu'aux malades, et qui dérivent des faux médecins et des politiques. Les supposant tous les deux criminels, il emploie sa logique à tâcher de prouver quels sont ceux qui le sont davantage.

Il parle (p. 243 et 244) d'un court mémoire ou billet, *brevis chartula*, que les médecins envoyèrent au premier médecin leur collègue, sans dire en quel temps, pour qu'il employât son pouvoir et sa faveur auprès du roi et du chancelier, à l'effet de remédier aux maux qui tyrannisaient la médecine. Le premier médecin, et *Seguin*, médecin de la reine-mère, allèrent trouver

Marillac, alors chancelier, et lui firent connaître le sujet et l'importance de leur visite. Ce magistrat, interrompant leur discours, leur rappela que les médecins de Paris avaient abandonné comme désespérée la reine de Pologne, qu'un empirique, nommé *Semin*, avait guérie. Les médecins, au lieu de répliquer, se retirèrent, et firent ensuite leurs réflexions sur la réponse du chancelier (1). Ces messieurs, au lieu de se retirer, n'eussent-ils pas mieux fait de présenter leurs réflexions, à moins, comme cela est probable, que le chancelier n'ait refusé de les entendre?

Quelques mois après, le roi, étant tombé dangereusement malade à Lyon, fut guéri par ses médecins; le chancelier, qui vint le voir dans sa convalescence, le félicitant sur le retour de sa santé par la grace de Dieu et par l'habileté de ses médecins, le premier médecin, qui était présent, après avoir obtenu du roi la liberté de parler, adressa au chancelier, puis au roi, un discours que rapporte *Bouvard*, p. 246. « La médecine, » comme tout le peuple, dit-il au chancelier, se réjouit » de ce qu'elle vous trouve aujourd'hui aussi doux, aussi » équitable envers elle, qu'elle vous avait trouvé sévère » et revêche il y a quelque temps, lorsque, dans l'au» dience que vous voulûtes bien lui accorder, elle vous » peignit tous les maux qui avilissaient la médecine ra» tionelle, etc. (2) » Puis s'adressant au roi même, l'orateur lui dit que lui seul pouvait rendre à la médecine

(1) *Hoc responsum magno mœrore affecit medicos qui, ubi ab eo recesserunt, hæc apud se cogitarunt*, etc. (P. 244.)

(2) *Collætatur tecum, cum universo populo, ars medica (integerrime D. Procancellarie) quod nunc, præsente rege, te agnoscat tantò mansuetiorem et æquiorem, quantò paulò ante te persenserat severiorem et acerbiorem, quandò ad te veneramus*, etc.

sa dignité primitive, en renouvelant un édit qu'il avait rendu, par lequel il accordait à *Heroard*, son premier médecin, une juridiction Royale sur la profession médicale; édit, ajouta-t-il, qui sans doute était ignoré du chancelier, lorsqu'il nous fit une réponse qui y était si opposée, etc.; nous vous supplions, roi très-juste, de lui prescrire, (p. 249), *praescribas procancellario tuo*, de promulguer votre édit, afin que la Faculté de médecine de Paris obtienne ce qu'elle demande depuis deux cents ans, ce que vos médecins vous demandent aujourd'hui, savoir, d'ordonner à votre chancelier (*jubeas*) de signifier à la Faculté votre édit, afin que tout ce qu'il contient, relatif à la juridiction royale accordée à *Heroard*, ait pour l'utilité commune sa pleine exécution, etc. (1)

Après ce discours, le chancelier prit la parole, et dit qu'il avait toujours eu en grande recommandation et vénération la médecine rationelle; mais qu'il avait ob-

(1) *Bouvard* voulait sans doute imiter la conduite de *Larivière*, un des premiers médecins de *Henri IV*, qui obtint par surprise un arrêt du Conseil, par lequel on lui donnait la surintendance générale sur toute la chirurgie et la pharmacie du royaume; de sorte que ces arts devaient ressortir à son tribunal, et tous les aspirans être examinés par lui ou par ses députés, sous son nom et sous son autorité (*). Mais *Nicolas Ellain*, doyen alors de la Faculté, à laquelle il a rendu sous son décanat de très-grands services, par sa vigilance et son dévouement pour tout ce qui pouvait l'intéresser; *Ellain*, dis-je, écrivit à toutes les Facultés et à tous les Collèges de médecine du royaume, de se joindre, dans cet

(*) C'est pour cela sans doute que *Jean du Renon*, l'auteur de son siècle le plus renommé pour la pharmacie, après avoir déclamé, au commencement de sa Pharmacopée, contre les charlatans, déclame aussi contre *Larivière*, parce qu'il avait voulu envahir le domaine de la pharmacie et de la chirurgie du royaume.

servé qu'il existait très-peu de véritables médecins, qu'il ne pouvait au reste assez louer les médecins du roi, qui l'avaient guéri, qu'il faisait très-grand cas de la Faculté de médecine de Paris, et il promit de faire tout ce qui

---

intérêt commun, à la Faculté de Paris, et de lui envoyer leur procuration pour plaider dans cette affaire. Les Facultés et Colleges, en répondant au doyen, consentirent à leur adjonction ; et l'affaire finit par un désistement en bonne forme de *Larivière*, dont un arrêt du Parlement du 2 avril 1601, donna acte à la Faculté et à toutes les parties intéressées.

Sous le décanat de *Claude-Charles, Heroard*, le prédécesseur de *Bouvard* dans la place de premier médecin, obtint un édit qui renonvella les prétentions dans lesquelles *Larivière* avait échoué. Il y joignit même l'intendance, sur la médecine proprement dite, que *Larivière* n'avait pas demandée, et dont il n'exceptait que la Faculté de Médecine de Paris. Les médecins, par quartier, entraient pour leur part dans ce complot, en voulant s'assujettir la chirurgie et la pharmacie privilégiées de la maison du roi et de celle des princes. Cet édit fut porté au grand Conseil, et l'opposition y fut formée le 5 juin 1611, par le concours des Facultés, et même par les chirurgiens et les apothicaires privilégiés. L'affaire fut plaidée en juillet de la même année. Le doyen parla comme médecin, et *Philippe Pietre* comme avocat, pour les Facultés. L'avocat-général ayant pris des conclusions en leur faveur, il intervint le jugement et l'arrêt suivant : *Le Conseil, faisant droit sur l'opposition des défendeurs, a débouté ledit demandeur de l'effet de l'entérinement desdites lettres, sans dépens, et enjoint aux parties et gardes d'entretenir les édits, ordonnances et réglemens faits tant sur la médecine, que pharmacie et chirurgie.* Mais l'ambition ne cède que difficilement, lorsqu'elle est contrariée dans ses entreprises. Quoique ce jugement fût authentique et l'arrêt solemnel, cela n'em-

dépendrait de lui pour lui en donner des preuves. Le roi dit alors (p. 250) qu'il savait très-bien qu'après Dieu, c'était à ses médecins qu'il devait le rétablissement de sa santé, qu'il ne connaissait pour vraie que la médecine rationelle, qu'il détestait celle empirique comme fausse, qu'il avait en horreur les Arabistes, les semi-dogmatiques et les empiriques; qu'il regardait la Faculté de médecine de Paris, comme la sœur de l'École d'*Hippocrate* de Cos, que dans tous les cas où elle en aura besoin, il lui accordera ses bienfaits, et qu'il n'aura jamais pour lui et sa famille d'autres médecins que des membres de la Faculté. Mais toutes ces belles promesses du roi et du chancelier furent sans effet; d'abord, par la disgrace et l'exil de celui-ci; et ensuite à cause des guerres extérieures et civiles qui eurent lieu.

Bouvard rend compte (p. 255 et 256) des disputes qui s'élevèrent entre les médecins de Paris, sur la nature et l'usage des eaux minérales, de la querelle entre la Faculté et le médecin *Renaudot*, qui, sous prétexte de secourir tous les pauvres malades, répandait dans Paris un nombre considérable de faux médecins qu'il traînait à sa suite comme des valets et des esclaves.

Les pages 261 et 262, qui manquaient dans mon exemplaire, et que j'ai transcrites d'après celui de *Devilliers*, contiennent le détail des malversations que *Bouvard* reproche aux premiers médecins, et sur-tout à *Vautier*. Une note au crayon, qui est de la main de M. *Bertrand* père, un des médecins de la Faculté, et dont l'écriture a été reconnue par M. *Andry*, semble le prouver. En parlant (p. 266) du zèle qu'a toujours montré la Faculté à sévir contre les empiriques, contre les médecins qui déshonoraient l'art par leur ignorance,

---

pêcha pas *Bouvard*, en 1635, comme on vient de le voir, *Vallot*, en 1664, et *Dacquin*, en 1675, de renouveler les mêmes prétentions; mais ç'a toujours été en vain.

par leur union avec les Arabistes, les semi-dogmatiques et les empiriques, après avoir dit qu'elle n'avait pas plus de communication avec eux que les *Pharisiens* n'en avaient avec les *Samaritains*, et qu'elle a toujours été en guerre avec eux, qu'elle avait humilié les chirurgiens jurés et de robe longue, et avait installé à leur place les barbiers, qu'elle avait également humilié les apothicaires, qui voulaient se soustraire au joug de leurs maîtres : pourquoi, dit *Bouvard* (p. 267), ne renvoie-t-elle pas aujourd'hui les barbiers dans leurs sales boutiques, et ne se livre-t-elle pas, pour les exercer elle-même, aux fonctions qu'elle leur a jadis attribuées? Pourquoi ne reprend-elle pas les scalpels et les autres instrumens de dissection, pour les employer elle-même dans ses amphithéâtres? Pourquoi, etc. etc.

C'est sur-tout à l'insouciance du Gouvernement, à la protection déclarée qu'il a toujours accordée aux faux médecins, aux charlatans, que *Bouvard* attribue les maux sous lesquels gémit la médecine. Il disculpe à cet égard les magistrats, principalement ceux du Parlement, qu'il dit (p. 276) avoir toujours été disposés à rendre justice à la Faculté, et à chasser les imposteurs en médecine. Il les loue de leur zèle à cet égard, et s'attache, en finissant, à prouver (p. 282 et 283) combien il serait glorieux pour eux, combien la postérité leur aurait d'obligation, s'ils venaient à bout de rendre à la médecine son ancienne splendeur.

Voilà l'abrégé analytique de l'ouvrage de *Bouvard*, et des trois cents pages qu'il contient. On voit que le but de l'auteur, en le composant, a été de faire connaître combien la médecine a dégénéré depuis *Hippocrate* et *Galien*, et ce qui constitue celle véritablement rationelle; de déclamer, avec autant de partialité que de méchanceté, contre tous ceux qui, dans quelque partie que ce soit, la cultivent, de se déchaîner avec fureur contre ce qu'il appelle les faux médecins, les semi-dogmatiques, les empiriques et les juges politiques, ou

ceux qui ont une espèce de juridiction sur la police de la médecine et sur son exercice légal; de détruire les objections anciennes et modernes qu'on oppose en général à l'état de médecin; de rendre compte des démarches inutiles faites en différens temps par la Faculté de médecine, auprès du Gouvernement, pour reprimer, pour restreindre dans leurs fonctions les chirurgiens et les apothicaires; de s'attribuer enfin à lui-même, en qualité de premier médecin, sur toute la médecine, une juridiction qu'avaient déja essayé, mais en vain, de s'arroger ses prédécesseurs, etc. etc.

Tout cela est entremêlé de sarcasmes, d'injures prodiguées à tort et à travers, en général et en particulier, à tous les ministres de santé, avec plus ou moins de véhémence, suivant la manière dont la bile échauffée et envenimée du docteur lui fait envisager les sujets qu'il entreprend de traiter.

En un mot, l'ouvrage de *Bouvard*, quant au fond, est peu de chose, et ne devait pas tant exciter le courroux de la Faculté et des médecins qu'il maltraite; ce qui l'a pourtant déterminé à en supprimer tous les exemplaires. Quant à la forme, il faut convenir qu'il est écrit d'un style âcre et piquant à la vérité, mais nerveux, élégant même dans quelques endroits, que la latinité en est très-expressive, sur-tout par le néologisme qui la caractérise, et qui se remarque particulièrement dans les passages où le critique se livre aux élans de son imagination exaltée, et de la passion qui l'agite.

L'extrême rareté de cet ouvrage est donc son seul mérite; c'est aussi la principale raison qui nous a déterminé à en donner l'extrait. Une autre considération qui a pu aussi influer sur notre détermination, ç'a été celle de faire connaître plusieurs anecdotes curieuses sur la médecine qu'on trouve dans l'ouvrage de *Bouvard*, et qui sans doute étaient ignorées du plus grand nombre des médecins.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Cette Notice était déja à l'impression, lorsque j'ai eu occasion de lire dans l'Encyclopédie méthodique, tome IV de la Médecine, page 153, un article sur *Charles Bouvard*, lequel contient plusieurs des mêmes faits et anecdotes que j'ai citées. Ayant appris que cet article est de M. *Andry*, ancien docteur-régent de la Faculté de Médecine de Paris, et auteur d'une histoire manuscrite de cette Faculté ; j'ai cru devoir m'adresser à lui pour avoir des renseignemens plus sûrs, et voici l'extrait d'une lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire à ce sujet :

1.° M. *Andry* est persuadé que c'est à tort que l'abbé *Goujet* a placé *Bouvard* au nombre des professeurs du Collège de France. Ses preuves sont, 1.° que *Duval*, ancien doyen de la Faculté de Médecine, et auteur d'une assez mauvaise histoire de ce Collège, publiée in-4.° en 1644, et dont le style est au-dessous du médiocre, ne parle pas de *Charles Bouvard*, et cite seulement *Cousinot*, son gendre. 2.° Que *Bouvard* n'est cité comme professeur royal, dans aucun ouvrage, avant celui de *Goujet*. 3.° Que comme il était d'usage, dans la Faculté de Médecine de Paris, de faire, à la fin de la première thèse de physiologie, l'appel nominal de tous les docteurs de la Faculté, régens ou non-régens, et ensuite des professeurs au Collège-royal, membres de la Faculté, appel qu'on inscrivait sur les registres, on ne trouve sur aucun le nom de *Bouvard*, comme professeur-royal, quoique ses collègues-professeurs y soient dénommés.

Ces preuves, sur-tout la dernière, paraissent concluantes; et ç'a été pour les détruire, ou leur donner plus de force, que dans l'espérance d'obtenir, à ce sujet, des renseignemens certains, je me suis adressé à M. *Delalande*, doyen des professeurs du Collège

de France; il s'est prêté avec la meilleure grace à me communiquer tout ce qui pouvait me donner des éclaircissemens. Il m'a assuré d'abord que l'abbé *Goujet* n'avait pu obtenir la permission de consulter les archives du Collège (1), lorsqu'il composa son mémoire. Afin de mieux profiter de la bonne volonté de M. *Delalande*, j'ai fait en grande partie, dans ces archives, le dépouillement de plusieurs pièces manuscrites renfermées dans des cartons in-folio. Mes recherches m'ont convaincu qu'effectivement *Bouvard* n'a jamais été professeur au Collège de France. Voici en quoi consistent les nouvelles preuves que j'en ai acquises.

1.° La cote douze du troisième carton renferme plusieurs brevets de professeurs, avant et après l'époque où l'abbé *Goujet* place *Bouvard*, et son brevet n'y est pas. 2.° La dixième cote, qui est dans le deuxième carton, et composée de plusieurs rôles relatifs au paiement des professeurs, contemporains de *Bouvard*, ne porte pas son nom. 3.° Dans le carton qui a pour titre *Supplément*, se trouve un catalogue manuscrit des professeurs du collège de France; à l'article des medecins-professeurs, je n'ai pas vu le nom de *Bouvard*. 4.° Enfin, dans les cartons désignés par les lettres *A*, *C*, *M* et *R*, qui contiennent les dates de la nomination des professeurs, avec l'indication des matières qu'ils enseignaient, il n'est fait nulle mention de *Bouvard*.

C'est d'après ces preuves et celles que m'a fournies M. *Andry*, que je crois pouvoir conclure affimativement que *Bouvard* n'a jamais été professeur au collège de France. M. *Delalande* m'a fait voir un volume in-4.° des mêmes archives, qui est un exemplaire imprimé en 1758, des mémoires de l'abbé *Goujet*, lequel exemplaire a été donné au collège de France, par M. *Mercier*, abbé de Saint-Léger, un des plus savans érudits du

(1) Cette assertion détruit celle que j'ai produite dans la note de la page 7.

siècle dernier, et contient des notes manuscrites de sa main sur presque tous les professeurs de ce collège. Celles qui regardent *Bouvard* se réduisent à apprendre, 1.° que *Lecourayer* place la date de sa naissance au Mans, en 1573. 2.° Qu'un de ses fils, conseiller-clerc au parlement, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, et abbé de Saint-Florent à Saumur, mourut à Paris, avant son père, en 1645; et qu'après sa mort, *Louis Texier*, prêtre, prononça son oraison funèbre, qui a été imprimée à Saumur, in-8.°, 1648. 3.° Qu'en citant l'ouvrage latin de *Bouvard*, qu'il intitule : *Historiæ hodiernæ medicinae rationalis discursus medicus*, M. de *Saint-Léger* dit seulement qu'il est très-rare, et renvoie au catalogue de la bibliothèque de *Baron*, ce qui paraît prouver que l'abbé de *Saint-Léger* n'avait pas vu cet ouvrage.

II. Voici quelques détails particuliers que m'a fournis la lettre de M. *Andry*, au sujet de la thèse sur les eaux minérales. En 1633, *Bouvard* prescrivit au roi les eaux de forges. La famille des *Pietre*, médecins, n'était pas de cet avis. Ils voulurent alors faire imprimer la thèse *an Visceribus*, etc., dont la conclusion était négative. *Bouvard* l'ayant appris, il eut le crédit d'en faire retarder l'impression. Des docteurs de ses amis demandèrent qu'elle fût de nouveau examinée; mais le doyen, qui l'avait approuvée, se plaignit au parlement de ce qu'on allait contre ses droits. *Bouvard* fit évoquer l'affaire au conseil du roi. Le doyen fut mandé à Saint-Germain, où était la Cour. A l'audience que lui donna le vice-chancelier, il déclama contre la conduite du premier médecin, qui renversait la discipline des Ecoles. Il fut obligé de retourner une seconde fois à Saint-Germain, où le vice-chancelier lui remit un ordre du roi, portant défense à la Faculté de traiter aucune question qui eût trait aux eaux minérales. Quelques mois après, le tour de *Bouvard*, pour présider à une thèse, arriva. Il obtint alors une lettre-de-cachet

qui permettait aux docteurs, pour cette fois seulement, de disputer sur les eaux minérales, et leur ordonnait d'inscrire, comme vraie, sur les registres de la Faculté, la conclusion de la thèse. La Faculté fut contrainte d'obéir. La thèse *an calidis*, etc., fut soutenue le 25 février 1634; et le 12 avril suivant, la Faculté, sur l'ordre du vice-chancelier, remit au procureur-général un extrait en français de ce qui avait été inscrit sur les registres, relativement à cette affaire.

III. M. *Andry* dit, dans sa lettre, que c'est de *Michel Bouvard*, seigneur de Fourqueux, intendant du jardin des Plantes, et fils cadet de *Charles*, que descendent les *Bouvard*, qui ont été procureurs-généraux de la chambre des comptes, ainsi que celui qui a été ministre de *Louis XV*; et que c'est aussi ce Michel qui est auteur du livre sur les plantes, dont nous avons parlé §. I, à la fin.

IV. J'apprends encore par la lettre de M. *Andry*, que lors de la publication, en 1655, du livre latin de *Charles Bouvard*, lui et son fils avaient perdu leurs places; le premier, celle de surintendant, et le second, celle d'intendant du jardin des Plantes, et voici comment: depuis la mort de *Louis XIII*, en 1643, *Bouvard* n'était plus premier médecin, mais il avait conservé la place de surintendant. *Vautier* étant devenu premier médecin après *Cousinot*, gendre de *Bouvard*, il sollicita et vint à bout d'obtenir la réunion (1) de la place de surintendant du jardin des Plantes, à celle de premier médecin, et fit supprimer celle d'intendant qu'avait *Michel Bouvard*. Ce fut en vain que *Charles* eut recours à la Faculté de Médecine, qu'il pria d'intervenir dans le procès qu'il intenta à *Vautier*. La Faculté intervint à la vérité,

---

(1) Ce fut au mois d'avril 1647, que cette réunion s'opéra par arrêt du Conseil du roi, sur le rapport de M. *Amelot*, maître des requêtes.

mais ce fut pour soutenir ses droits, et demander pour elle-même la surintendance, qu'elle n'obtint pas.

V. Quant à la parenté, avec les *Bouvard de Fourqueux*, de *Michel-Philippe Bouvard* de Chartres, mort à Paris, le 19 janvier 1787, avec la réputation d'un très-habile médecin, elle est d'abord constante par ce que j'en ai dit, §. I; mais il faut ajouter, avec M. *Andry*, que *Michel* obtint ses lettres de noblesse un an avant d'être nommé chevalier de Saint-Michel; que ces lettres et le cordon furent sollicités, pour lui et à son insçu, par M. de *Beringhen*; qu'après l'obtention de ses lettres, il les porta à M. *d'Hozier*, qui lui demanda s'il avait des armoiries; qu'alors *Bouvard* lui présenta un cachet, fort ancien, qu'il tenait de ses ancêtres, et qui était empreint des mêmes armes que celles des *Fourqueux*; que ce fut alors que *Philippe Bouvard* écrivit à M. *de Fourqueux*, qui lui répondit qu'il savait bien qu'ils avaient une origine commune, et qu'il reconnaîtrait avec plaisir et publiquement pour son parent, un homme du mérite de M. *Bouvard*.

A l'égard du changement de la lettre finale du nom *Bouvart*, les *Charles* et les *Michel* ayant mis un *d* à la fin, et *Bouvart* de Chartres un *t*, on sait que dans plusieurs maisons, qui ont une origine commune, il se rencontre dans les mêmes noms propres de ces légères variations d'orthographe, auxquelles a donné lieu l'inexactitude d'hommes peu lettrés, ou de femmes qui ont écrit peu correctement le nom de leurs maris.

FIN.